



# Thônex

procès-verbal  
séance du 11 avril 2017

présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Philippe Decrey	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Philippe Zaugg	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Katia Contreras Janine Delmenico Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias	Katia Gregori Marta Macchiavelli Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Daniel Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantini Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr	Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Adrien Rufener Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016.
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de CHF 9'980'000,- en vue de la construction de l'extension de la Mairie. (da-17-01)
6. Demande d'un crédit de CHF 6'480'000,- en vue de la construction d'un bâtiment administratif (villa Fortuna) (da-17-02)
7. Demande d'un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'un éco-point enterré au chemin des Deux-Communes. (da-17-03)
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 32'000,- en vue de la mise en place de pyramides florales le long de la rue de Genève. (da-17-04)



9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Janine Delmenico et Katia Gregori, pour le groupe MCG, ayant comme intitulé :
  - « pour un poste de police avec des horaires d'ouvertures prolongés 24/24 ». (mm-17-01)
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Edouard Houman et Alain Nicolet, du groupe PLR, ayant comme intitulé :
  - « renforçons la sécurité à Thônex de nuit ». (mm-17-02)
11. Projet de motion déposé dans le délai légal au nom de l'entente, par MM. Bruno Da Silva et Florian Wünsche, ayant comme intitulé :
  - « pour une meilleure signalétique piétonne sur la commune ». (mm-17-03)
12. Projets de délibération visant la modification du règlement du conseil municipal suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388 modifiant la Loi sur l'administration des commune (LAC) B 6 05. (da-17-01)
13. Propositions du conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

\*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016

Le procès-verbal est approuvé par 25 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Communications du bureau du conseil municipal

M. le Président porte les courriers suivants à la connaissance des conseillers municipaux :

2.1. Protection de la Création et recyclage de tous les flux issus de la biomasse

Courrier, muni de 128 signatures, envoyé par MM. Pascal Voide et Olivier Noyer de la paroisse catholique et protestante de Chêne :

Mesdames, Messieurs,

Les paroisses catholiques et protestantes de Chêne participent à la vie communale sur le plan culturel. Elles ont la volonté de contribuer au respect de la part de la Création sur laquelle nous avons un impact et sur ce que les scientifiques appellent la « biosphère ». Comme le montre l'actualité, celle-ci est en voie de dégradation, bien qu'elle ne constitue plus la seule place où les êtres humains peuvent vivre dans le cosmos.

Nous apprécions le chemin pris en direction du respect de la biosphère par les communes de Trois-Chênes, notamment le soutien à la Charte des jardins, le recyclage des différents matériaux et les campagnes de sensibilisation. Une gestion responsable de l'environnement implique notamment de recycler le plus possible en imitant le cycle naturel de la biosphère. Or nous constatons que dans nos trois communes, le tri et le recyclage des déchets provenant de la biomasse restent insatisfaisants (déchets alimentaires, déchets de jardins, litière de certains animaux, etc.). Il s'agit d'aller plus loin que le simple compost en optimisant tous les flux de matière associés à la valorisation de la biomasse. Est-ce possible ? Ces techniques très évoluées sont sans odeurs désagréables. Cela générerait des emplois et éviterait l'aberration qui consiste à brûler de la biomasse, un déchet chargé d'eau, à l'usine d'incinération des Cheneviers. Aller



dans cette direction contribuerait au respect de la biosphère et à notre responsabilité envers la Création.

Nous rappelons qu'un projet un peu similaire a échoué devant les électeurs de Vandoeuvres il y a quelques années. Mais le projet que nous vous prions de mettre en route est plus avancé technologiquement et les Trois-Chênes disposent d'un budget cumulé de CHF 98 millions par an. Nous pensons que ces deux atouts vous permettent d'initier un groupe de travail commun pour 1) définir le type d'installation capable de recycler et valoriser tous les flux issus de la biomasse (méthane, dioxyde de carbone) et le type de partenariat pour la réalisation du projet ; 2) associer d'autres communes de la région pour obtenir une masse critique suffisante et trouver le terrain adapté.

Il conviendrait de définir un partage équitable des tâches et des bénéfices entre les différents acteurs de cette filière « biomasse », des emplois de solidarité constituant un plus. On pourrait imaginer que la levée de ces déchets soit faite à l'aide de chevaux, facteurs d'émerveillement et du lien social. Nous sommes persuadés que vous comprendrez notre souci de vivre davantage en harmonie avec la biosphère. La valorisation des déchets en ressources nous paraît être une belle opportunité et nous vous remercions de votre intérêt pour ce projet.

Nous restons à votre disposition et vous adressons, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos parfaites considérations.

M. le Président tient à signaler que ce courrier a été traité en séance des 3x3 CA en date du 4 avril 2017.

## 2.2. Terrain de football école Adrien-Jeandin

Lettre « recommandée », adressée par le président du MCG, M. Philippe Zaugg, le 2 mars 2017, et par Mme Petitmermet Schibli Nelly, résidente de Chapelly :

Monsieur le Président,

Je vous remets ci-joint en recommandé une lettre adressée au conseil municipal de Thônex, lettre que je vous prie de transmettre aux municipaux afin d'en parler en séance.

Un courrier sur ce problème a été adressé le 24 janvier 2017 à M. Stark, UDC et comme rien ne bouge, bien conseillée, je passe à la vitesse supérieure, c'est-à-dire par les municipaux.

Sachez également que j'ai écrit au maire le 22 octobre, toujours pour ce terrain, et c'est M. Kilcher qui m'a répondu le 4 novembre 2016 en répétant qu'il compatissait mais ne pouvait rien faire pour nous seniors résidant à 20 mètres au-dessus de cette place de foot.

Il est vrai que notre demande n'est pas porteuse, de plus venant de seniors qui devraient normalement se taire, car comme me l'a dit discrètement un policier à la retraite « la police a d'autres choses à faire ». D'ailleurs cette dernière est de plus en plus sur répondeur quand nous essayons de l'appeler...

Chacun se renvoie le problème. Il n'empêche que sur le terrain, cela doit être connu, car les incivilités que nous subissons sont de plus en plus vives. Exemple: samedi 25 février, des adultes bronzés ont joué tout l'après-midi avec un poste de radio diffusant de la musique rap à tue-tête, juste sous nos fenêtres. Et une résidente a fait l'objet de quolibets.

Le manque de respect qu'une société porte à ses aînés en dit long sur ses intentions. Est-ce ce genre de société que nous voulons ? Pour nous faire taire complètement, il faudrait nous retirer le droit de vote. C'est pour quand ?



Je me permets d'espérer que vous prendrez le problème en mains et dans l'attente de voir des résultats tangibles et permanents, je vous présente, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

M. le Président donne ensuite lecture du courrier « recommandé » adressé aux membres du conseil municipal sur le même sujet :

Mesdames, Messieurs,

Explication pour les municipaux qui découvrent le problème :

Notre résidence est réservée aux seniors à partir de l'âge de la retraite. Elle se trouve à 20 mètres (en surplomb) du mini-terrain de foot dont les buts se trouvent sous nos fenêtres. Ce dernier est ouvert non stop de 7h30 à 21h, été comme hiver, vacances comprises<sup>1</sup>. Le terrain, par ailleurs pas cadastré, accueille des « enfants en âge de scolarité » (c'est écrit sur le panneau) et « dans le respect de la tranquillité du voisinage ».

Entre les ballons que nous recevons sur la tête si on a le malheur de s'installer sur la terrasse ou habiter au premier étage<sup>2</sup>, les hurlements de joie quand un but est marqué (jusqu'à 30 tirs au but à la minute...), et les bruits dans la clôture métallique quand on le rate, les personnes âgées qui vivent dans cet immeuble (et sortent peu) ne peuvent pas aérer leur appartement, ou se mettre tout simplement au soleil. Un jour, on a osé faire une remarque aux occupants du terrain; ils se sont permis de sauter sur notre terrasse et de casser la poignée de la porte-fenêtre derrière laquelle nous avons tout juste eu le temps de nous réfugier. Une dame de 90 ans s'est adressée au maire qui a compatit mais lui a dit qu'il ne pouvait rien faire. Et qu'en tant que grand-maman, elle pouvait comprendre. Bien sûr que nous comprenons, et c'est même plus facile pour nous de comprendre car nous sommes passés par cette étape, que pour vous qui n'êtes pas encore passés par la nôtre.

Pour ces faits, nous avons écrit à la directrice de l'école qui se dit responsable seulement pendant les heures d'écoles au maire qui a délégué le chef de la police (je faisais partie du petit comité de Chapelly qui l'a rencontré) pour nous communiquer le statu quo. D'autres écoles visitées (Trois-Chêne, Vandoeuvres, Cologny), n'ont pas ce genre de problèmes puisque aucune n'a de terrain de foot. De plus, les bâtiments scolaires et places de jeux sont davantage éloignés des lieux d'habitation.

Nous demandons<sup>3</sup>:

- Un raccourcissement du temps d'ouverture de ce terrain (fermeture à 18h, fermeture pendant les vacances scolaires)
- L'interdiction aux jeunes adultes de le fréquenter sous peine d'amende<sup>4</sup>.

En espérant que vous me tiendrez informée des décisions prises, décisions que je communiquerai aux autres personnes concernées, je vous présente, Mesdames, Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.

PS : Depuis quelque temps, je constate que les élèves (âge : 15 ans env.) de l'école privée située en face de notre bâtiment se partagent ce terrain pendant la pause de midi. Il est vrai que sur leur place de jeux, il est écrit « interdit de jouer au ballon »

Copies :

- Philippe Zaugg, président du conseil municipal,
- DIP,
- AVIVO,
- Fondation René et Kate Block



- 1 Après moult échanges, nous avons obtenu en 2014 qu'il soit fermé le dimanche !
- 2 Une locataire a été blessée à la tête alors qu'elle se trouvait sur son balcon et elle a préféré déménager.
- 3 J'ai pris les choses en mains car écrire au nom des résidents et les faire signer amène beaucoup de stress de leur part (certains craignent des représailles..) et de la mienne.
- 4 Bien qu'il soit indiqué « réservé aux enfants en âge de scolarité », le terrain est squatté par déjeunes adultes qui débarquent avec poste de radio, sans aucune gêne. Nous les avons photographiés... ils étaient 25 à s'exercer au tir aux buts.

## 2.3. Conseil municipal – démissions

### 2.3.1. Mme Jacqueline Tomasini

M. le Président donne lecture de deux courriers dont le premier est parvenu à la Mairie par l'entremise du Service des votations et d'élections :

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Mme Jacqueline Tomasini du Conseil municipal de Thônex, démission effective au 31 août 2017, nous vous informons que M. Joël Simoes accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune en conséquence et, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors d'une séance plénière du Conseil municipal ultérieure au 31 août 2017.

Nous vous serions grés d'informer le Service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos considérations distinguées.

Patrick Ascheri

### 2.3.2. Mme Katia Contreras, conseillère municipale

Monsieur le président,

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer ma démission du Conseil municipal. Celle-ci prendra effet à la fin avril 2017. Ma décision est motivée par des raisons privées, notamment un surcroît de charges familiales.

Ces années passées au sein de ce conseil ont été pour moi un apprentissage de vivre ensemble pour le bien être de tous, au-delà des opinions différentes. Je suis heureuse de vous avoir connus et d'avoir eu, avec vous, la possibilité de participer à la croissance de notre commune.

Je vous prie de communiquer ma décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal, qui sera pour moi la dernière.

Je vous souhaite à toutes et tous une poursuite heureuse de vos travaux, dans l'intérêt public et pour le bien des Thônésiens.



En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, chers collègues, l'expression de mes amicaux sentiments.

Pour clore le point de l'ordre du jour consacré aux communications du bureau, M. le Président informe qu'à 23 h, il sera passé au point 13 de l'ordre du jour – « Propositions du Conseil administratif ».

### 3. Communications du conseil administratif

#### 3.1. M. Pascal Uehlinger, maire

##### 3.1.1. Haie de thuyas au bord de la piscine

Pour répondre à une question émise par M. Calame en commission des finances, M. le Maire indique que les végétaux plantés le long de la piscine sont des *Cupressocyparis leylandii*. Si cette plante a été choisie, c'est parce qu'elle n'a ni d'épines sur ses branches, ni de feuilles piquantes. Elle ne fleurit pas en été, ne fait germer ni de baies ni de fruits, n'est pas toxique ou allergène. Elle est persistante, sa croissance est modérée et elle supporte les terrains secs et chauds. Il ne s'agit donc pas d'une haie de thuyas qui irait à l'encontre de la demande formelle de la commune, laquelle consiste à favoriser les plantes indigènes.

##### 3.1.2. Changements de dates sur le CMNet

M. le Maire avertit les conseillers municipaux de changements de date sur le CMNet :

- Les membres de la commission des Parcs et promenades sont convoqués le lundi 24 avril ;
- Une séance de la commission des Travaux et bâtiments est prévue le jeudi 27 avril et sera suivie d'une séance de la commission des finances. M. le Maire précise que cette dernière aura lieu même si l'examen des comptes n'est pas terminé ;
- Une séance des Commissions réunies traitera des Communaux d'Ambilly et du projet de l'école le 4 mai ;
- La commission Parcs et promenades se réunira le 1<sup>er</sup> juin ;
- La séance de la commission des Finances qui était initialement prévue le 6 juin a été décalée à cause du tournoi de pétanque qui aura lieu le jeudi 8 juin.

##### 3.1.3. Évolution du chantier de Clair-Val :

M. le Maire annonce que les trois premiers blocs de maisons font leur apparition au chantier de Clair-Val. Le premier abritera l'IEPA, le deuxième des PPE et le troisième des appartements en location. Par ailleurs, des pieux de 35 mètres de long ont été enfoncés dans le sol pour ancrer les immeubles et éviter que ceux-ci s'affaissent à cause du manque de gravier dans les couches sédimentaires du terrain.



### 3.1.4. Présentation publique relative au terrain de Caran d'Ache

M. le Maire annonce que selon la première présentation publique relative au terrain de Caran d'Ache qui a eu lieu samedi 8 avril, cette entreprise et l'État privilégient le déclassement dudit terrain de zone industrielle en zone 3 pour créer des immeubles de logements dont les gabarits seront, suivant les décisions qui seront prises, relativement importants. M. le Maire indique que la commune, qui se prononcera ultérieurement, a intérêt à conserver ce terrain en zone villa à cause de la proximité de la future voie du CEVA. Pour l'heure, deux choix se proposent aux élus : soit œuvrer en faveur d'un tapis de villas, soit opter pour un PLQ qui maintiendrait une zone de verdure au centre de la commune et favoriserait la création d'un immeuble de gabarit restreint en front du Cirque. M. le Maire fait remarquer que le PLQ prévoit des immeubles structurés, ce qui permettrait à la commune d'avoir sur son territoire une zone de verdure, un parc et éventuellement une prairie fleurie.

### 3.1.5. Dénominations des places et des routes des Communaux d'Ambilly :

M. le Maire annonce qu'une photocopie des dénominations des places et des routes des Communaux d'Ambilly, lesquelles ont été validées par l'État, sera distribuée aux élus au cours de la séance.

## 3.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

### 3.2.1. Entrée en fonction de nouveaux agents à la police municipale de Thônex :

M. Kilcher annonce que deux nouveaux agents sont entrés en fonction à la police municipale de Thônex : il s'agit de l'appointé Benier et de l'agent Marcelli qui ont rejoint l'équipe de M. Moynat, forte de onze collaborateurs. Malheureusement, M. Kilcher doit aussi annoncer le départ de Mme Gajda qui rejoindra prochainement la police municipale de Collonge-Bellerive. Les effectifs s'amoindriront, mais resteront néanmoins supérieurs à l'objectif de dix agents opérationnels dans la police municipale de Thônex. M. Kilcher souhaite la bienvenue à M. Bénier et à M. Marcelli, leur souhaite bonne chance et espère qu'ils prendront plaisir à travailler à Thônex.

### 3.2.2. Vols de vélos et questionnaire adressé aux citoyens

M. Kilcher rappelle que des séances d'information relatives aux vols de vélos sont organisées depuis le mois d'octobre. Les magistrats ont également rendu visite à l'association Moillesulaz-Foron, à l'association des Résidents de l'Apollo dont M. Kilcher remercie le président pour avoir organisé une réunion, à l'association de Sous-Moulin et à l'association du chemin des Pinsons, ce qui leur a permis de rappeler aux citoyens qu'un questionnaire sur la sécurité de proximité leur a été adressé à la rentrée de septembre. Depuis, la Mairie a reçu plus de 623 réponses à ce questionnaire que la police municipale analyse actuellement pour concevoir des initiatives propres à chaque quartier de la commune.



### 3.2.3. Horaires de la police municipale – phase de test reconduite

M. Kilcher rappelle que les horaires de la police municipale ont été adaptés au cours des six derniers mois à l'occasion d'une phase de test. Cette phase sera reconduite durant l'été, car cette période chaude de l'année est plus difficile à gérer. Au mois d'octobre 2017, un bilan de cette année de test sera présenté aux élus qui décideront s'ils préfèrent revenir à la formule antérieure ou maintenir les horaires de la police municipale dans une tranche de 7 h à 23 h.

### 3.2.4. Engagement d'un nouveau collaborateur au service de la voirie

M. Kilcher présente le nouveau collaborateur, M. Eddy Philippe, qui a rejoint l'équipe du service de voirie en date du 2 avril, et lui souhaite la bienvenue.

*Applaudissements nourris*

M. Kilcher ajoute que l'équipe du service de voirie sera composée de deux groupes dont l'un se chargera du nettoyage et l'autre de la récupération des déchets.

### 3.2.5. Semaine de valorisation des déchets verts

M. Kilcher annonce que la semaine de valorisations des déchets verts aura lieu du samedi 6 au samedi 13 mai. Cette manifestation s'inscrit dans l'objectif cantonal de distribution de petites poubelles vertes. La phase de test, qui s'est concentrée sur le quartier des Deux-Communes, ayant rencontré un fort succès, les habitants de Thônex sont conviés à se rendre aux stands qui seront installés à la place du Chêne Vert et à la déchetterie de la Maison des quartiers pour recevoir une petite poubelle et des sachets de récupération. En parallèle, des containers destinés à la récupération des déchets de cuisine ont été installés aux éco-points de la commune.

### 3.2.6. Initiation au sport

M. Kilcher fait savoir qu'une réunion est prévue le 12 mai à l'école Adrien-Jeandin à laquelle les classes d'écoles sont conviées pour offrir la possibilité aux enfants de s'inscrire dès à présent aux activités sportives de l'année prochaine.

### 3.2.7. Halle de curling

M. Kilcher rappelle que le club de curling a défrayé la chronique en 2016 à cause de nombreuses difficultés financières. Il encourage les élus à lire un article qui paraîtra prochainement dans le Chênois, car la commune de Thônex, copropriétaire du Centre sportif de Sous-Moulin, a récemment versé une subvention pour remettre à flots la structure qui abrite le club de curling et qui était menacée de faillite.



### 3.3. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

#### 3.3.1. Statut communal du chemin Etienne-Chennaz

M. Decrey informe que le Conseil administratif a signé les actes notariés conférant au chemin Etienne-Chennaz un statut communal, car la Mairie a reçu l'accord écrit de la part des cent-soixante propriétaires privés qui habitent le long dudit chemin.

## 4. Rapports des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

### 4.1. M. Philippe Noël, président de la commission l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, rapports :

séances du 19 janv. 2017 et 21 mars 2017 (même ordre du jour)

1. Révision du Plan directeur communal  
Phasage et mode de concertation  
*en présence de :*  
- *Mme Girault, bureau Urbanités*
2. divers.
3. approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016

Séance du 19 janvier 2017, tenue en présence du conseiller administratif en charge de l'urbanisme, M. Uehlinger, et du secrétaire général adjoint, M. Fortuna, ainsi que de Mmes Girault et Pinon, représentantes du bureau Urbanités.

#### Point 1 : Révision du Plan directeur communal (PDCom)

La commission UEDDA21 a entamé ses travaux de mise à jour du Plan directeur communal sous la conduite des mandataires du bureau Urbanités. Pour mémoire, il s'agit de la mise en conformité du PDCom qui date de 1009, suite à l'adoption du Plan directeur cantonal (PDCn) en avril 2015.

Les mandataires ont présenté dans le détail les différents aspects du travail à accomplir ainsi que le calendrier qui devrait nous mener à l'adoption du nouveau PDCom par le Conseil municipal pour la fin de l'année 2018 ou pour le début de l'année 2019.

Lors de cette séance de travail, aucune décision n'a été prise sur le PDCom, raison pour laquelle je ne mentionne pas le reste du rapport.

#### Point 2 : Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016 a été adopté par 7 voix pour.

La séance a été levée à 20 h 55

Séance de la commission UEDDA 21 du 21 mars 2017, tenue en présence du conseiller administratif en charge de l'urbanisme, M. Uehlinger, de Mmes Girault et Pinon, mandataires du bureau Urbanités ainsi que de MM. Maridat et Nägeli, représentants des bureaux Viridis Environnement et Nägeli Energie.

#### Point 1 : Révision du Plan directeur communal (PDCom)

La commission UEDDA21 a poursuivi ses travaux de mise à jour du plan directeur communal sous la conduite des mandataires du bureau Urbanités.



Cette séance a été essentiellement consacrée à l'étude du cahier des charges du PDCom, un document qui doit faire l'analyse territoriale de la commune et poser des diagnostics sur la situation urbanistique de la commune. Ce document est ensuite transmis aux services cantonaux pour validation (un processus actuellement en cours) avant de revenir à la commune.

Lors de cette séance de travail, tout comme lors de la séance précédente du 19 janvier 2017, aucune décision n'a été prise sur le PDCom.

Point 2 : Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

La séance a été levée à 20 h 50.

J'ajouterais que d'autres séances sont prévues pour continuer à traiter du PDCom durant ce printemps.

Philippe Noël, le 11 avril 2017

#### 4.2. M. Andrew Arpidone, président de la cohésion sociale, rapports :

##### ordre du jour - séance du 2 février 2017

1. approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016.
2. *traitement de la motion* déposée lors du conseil municipal du 4 octobre 2016, intitulée : (MM-16-05)
  - « *pour une meilleure attribution de l'aide aux œuvres sociales, de l'aide humanitaire à l'étranger et des actions pour la jeunesse* »

en présence de :

  - *Mme Sandrine Fague, responsable de la cohésion sociale*
3. divers.

Point 1 :

Le procès-verbal de la séance de 11 octobre 2016 a été approuvé par 5 voix pour et 3 abstentions.

Point 2 :

Suite à la motion déposée lors du Conseil municipal du 4 octobre 2016, le président a distribué un projet de refonte des règlements d'attribution aux commissaires pour analyse dans leurs groupes politiques respectifs. Un vote formel aura lieu à la séance suivante. Le projet de numérisation des dossiers a également été abordé à cette occasion.

Point 3 : Divers

Sur demande d'un commissaire, un point de situation sur les TSHM et les correspondants de nuit est fait par le conseiller administratif.

##### ordre du jour - séance du 2 mars 2017

1. approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2016.
2. *suite du traitement de la motion* déposée lors du conseil municipal du 4 octobre 2016, intitulée : (MM-16-05)
  - « *pour une meilleure attribution de l'aide aux œuvres sociales, de l'aide humanitaire à l'étranger et des actions pour la jeunesse* »

en présence de :

  - *Mme Sandrine Fague, responsable de la cohésion sociale*
3. divers.



## Point 1 :

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 est approuvé à l'unanimité des six membres présents.

## Point 2 :

Suite à la séance du 2 février, les projets de refonte des règlements d'attribution sont discutés.

Aide sociale : l'amendement demandant la réintroduction de l'article stipulant que la commission doit veiller à soutenir des projets en accord avec la politique sociale de la commune est accepté par 5 voix pour et 5 contre, tranché par le président. L'amendement demandant le passage d'un montant minimum de subventions de CHF 2'000.- à 2'500.- est refusé par 7 voix contre et 3 voix pour. Celui demandant le passage à CHF 1'000.- est refusé par 6 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions. L'amendement la suppression de l'article sur le montant minimum est refusé par 7 voix contre, 1 oui et 2 abstentions. Le règlement amendé est finalement approuvé par 9 voix pour et 1 refus.

Aide humanitaire : l'amendement sur l'article 1 demandant le rajout de la mention « sans être tenu d'utiliser la totalité du montant alloué » est refusé par 3 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions. L'amendement demandant le passage d'un montant minimum de subventions de CHF 2'000 à 2'500.- est refusé par 7 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention. Celui demandant le passage à CHF 1'000.- est refusé par 7 voix contre et 2 voix pour. L'amendement demandant la création d'un nouvel article, à savoir « la commission évite d'attribuer une partie de l'enveloppe dévolue à l'aide humanitaire pendant une période déterminée à des associations œuvrant dans une région du monde sans être en rapport avec une thématique qu'elle choisira » est acceptée par 9 voix pour et 1 abstention. Le règlement amendé est finalement approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions.

Aide à la jeunesse : l'avenir de l'aide à la jeunesse sera évoqué lors d'une prochaine séance. Mission est donnée aux commissaires d'en parler dans leurs groupes respectifs d'ici-là.

## Point 3 : Divers

Une séance de commission supplémentaire est prévue le 27 mars afin d'auditionner les TSHM et les correspondants de nuit.

ordre du jour - séance du 27 mars 2017

1. *Auditions des TSHM et des correspondants de nuit*
  - *bilan 1<sup>er</sup> trimestre 2017*
  - *propositions**en présence de :*
  - *Mme Sandrine Fague, responsable de la cohésion sociale*
  - *Mme Paola Ferreti, coordinatrice région Thônex*
  - *représentants des TSHM et coorespondants de nuit*
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2017
3. Divers.

## Point 1 :

Les TSHM et les correspondants de nuit ont été auditionnés. Une présentation de leur action a été assurée par Mme Fague, du service de cohésion sociale de la commune.

## Point 2 :



Faute d'avoir reçu le procès-verbal de la séance du 2 mars à temps, l'approbation est reportée à la prochaine séance de commission.

Point 3 : Divers

Le Conseil administratif évoque la suite donnée au projet de règlement approuvé par la commission lors de la séance du 2 mars. Ceux-ci ont été transmis à Mme Matthey-Doret afin d'en vérifier la validité juridique avant de les soumettre au Conseil municipal. Une information est donnée au sujet de la séance de la plateforme de l'enfance ayant lieu dans la Maison des quartiers.

4.3. M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre, rapports :

ordre du jour - séance du 26 janvier 2017

1. Parc Munier  
présentation du projet (avant requête en autorisation) ainsi que les matériaux envisagés  
en présence de :
  - Mme Mautone et M. Ferraud, bureau d'architectes Oxalis
2. approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016
3. divers.

Le 26 janvier 2017 a eu lieu une séance avec la commission des parcs et promenades en présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, de M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique. Invités : M. Ferraud, architecte-paysagiste et Mme Mautone du bureau Oxalis.

En préambule, M. Marc Kilcher, conseiller administratif, nous a rappelé que le parc Munier est le point d'ancrage de l'aménagement des espaces verts de Thônex et la vitrine des souhaits de la commune. La commission a subséquemment suivi une présentation de M. Ferraud et de Mme Mautone, du bureau Oxalis, sur l'avant-projet abordé en novembre 2016. Puis, les commissaires ont étudié avec minutie tous les détails du nouvel aménagement de ces 5'000 mètres carrés et discuté sur toutes les propositions formulées pour faire avancer le projet de l'embellissement du parc Munier et de ses environs.

Pour la bonne forme, la commission a reçu pour information une première estimation du coût pour le parc Munier, soit 1.5 millions ou CHF 245.- le mètre carré. Cependant, M. Fortuna a informé la commission que des travaux de génie civil spéciaux non chiffrés pourraient augmenter cette estimation.

À l'unanimité, la commission a donné son aval au Conseil administratif et l'a remercié d'avoir suivi les souhaits des commissaires.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016 a été approuvé par 5 voix pour et 4 abstentions.

Il n'y a pas eu de divers. La séance a été levée à 19 h 43.

ordre du jour - séance du 21 février 2017

1. Espaces-verts communaux  
Suivi des projets communaux développés par le service des espaces verts  
en présence des :
  - référents des espaces verts
2. approbation du procès-verbal de la séance du 20 oct. 2016
3. divers.

Le jeudi 21 février a eu lieu une séance de la commission parcs et promenades en présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, de M. de Oliveira, ingénieur civil au service technique de la commune, de M. Audemars, responsable des espaces verts.



En préambule, M. Marc Kilcher, conseiller administratif, nous a évoqué qu'il était question du centre de la commune, plus précisément de reflleurir la rue de Genève puis de restructurer la zone du Chêne Vert. Ces avant-projets confiés au service communal ont déjà été dévoilés lors de la commission du 20 octobre 2016.

La commission a ensuite suivi deux présentations, à savoir l'embellissement de la rue de Genève et le réaménagement de la place du Chêne Vert qui, rappelons-le, est située sur le domaine privé. De nombreuses questions et idées ont été formulées par les commissaires. Avant les votes, la commission a pris connaissance des coûts de ces nouvelles réalisations, tout en sachant que ce domaine est réservé à la commission des finances.

Concernant l'embellissement de la rue de Genève, je compléterai ce rapport au point 8 de notre ordre du jour.

Par contre, concernant la place du Chêne Vert, l'avant-projet a été renvoyé par 8 voix pour et 2 abstentions au Conseil administratif pour une nouvelle étude plus ambitieuse de ce site.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier a été approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

Dans les divers, il a été question du dysfonctionnement d'un candélabre solaire, de la barrière souvent en panne située à l'entrée de l'accès au Cirque et une demande d'ajouter des pierres sur ce même site afin d'éviter le stationnement sauvage.

La séance a été levée à 19 h 59.

4.4. M. Marcel Constantin, vice-président en remplacement de M. Philippe Zaugg, président de la commission et du conseil municipal séance du 14 mars 2017 :

ordre du jour :

1. approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016
2. culture de proximité  
bilan saison 2016  
en présence de :
  - Mme Martine Küng, responsable culture manifestations
3. divers.

Rapport de la commission culture, loisirs et jumelage du mardi 14 mars 2017 à 18 h 30

En présence de M. Philippe Decrey, conseiller administratif, de Mme Martin Kung, responsable de la culture et des manifestations et de Mlle Sabrina Cappobianco, apprentie de la commune

Point 1 :

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre a été approuvé par 6 voix pour et 3 abstentions

Point 2 :

Le budget est de CHF 80'000.-, le total des recettes s'élève à CHF 20'000.- alors que celui de l'année dernière était de CHF 14'000.- pour dix spectacles. Sur l'ensemble des spectacles présentés, 1'340 personnes se sont rendues à ces représentations, soit une diminution de cent personnes par rapport à l'année dernière. Les commissaires ont dans leur ensemble félicité le travail de Mme Kung pour son professionnalisme, son dévouement et sa grande disponibilité, les



spectacles pour enfants attirant beaucoup de monde. La culture de proximité a trouvé un certain rythme de croisière et cela va dans le bon sens.

Point 3 : Divers

### 3.1 Augmentation du nombre de spectacles et collaboration avec OPUS ONE

M. Decrey indique qu'à l'heure actuelle, douze spectacles sont programmés et qu'il est envisagé de passer à quinze ou dix-huit spectacles. Il se trouve que la salle des fêtes est très demandée et nous avons déplacé le loto des aînés et le thé dansant au chemin de Marcelly. Il est certain que la programmation d'OPUS ONE met en avant la commune de Thônex, ce qui est bénéfique pour la collectivité publique.

### 3.2 Sortie à Graveson

249 personnes se sont inscrites, parmi lesquelles 200 descendront en car et 49 avec leurs véhicules.

La séance a été levée à 19 h 35.

## 4.5. M. Philippe Calame, président de la commission des finances, séance du 23 mars 2017, pour les points ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance de ce soir :

ordre du jour :

1. approbation du procès verbal du 8 décembre 2016
2. Demande d'un crédit de CHF 2'138'000,- pour les travaux de réaménagement du parc Munier.
3. divers

Suite à une demande de certains commissaires concernant la publication des documents à l'avance, le Conseil administratif en a pris note et les corrigera à l'avenir.

La commission s'est prononcée sur une demande de crédit de CHF 2'138'000.- pour le réaménagement du parc Munier. Face au montant jugé élevé de ce crédit de construction, les commissaires souhaiteraient que les membres de la commission des parcs et promenades étudient le projet pour essayer de trouver des économies ou valident celui-ci au regard de la différence de montant annoncé dans les deux commissions.

Au premier vote, à l'unanimité, soit 13 voix, la commission suggère au Conseil administratif de faire réétudier le projet en commission des parcs et promenades avant de le soumettre au Conseil municipal.

Au deuxième vote, à l'unanimité, soit 13 voix, la commission préavise défavorablement cette demande de crédit pour des questions financières et non sur le principe de réhabiliter ce parc.

Par la suite, le secrétaire général nous informe que dans la mise en pratique de la volonté du Conseil municipal pour encourager les jeunes à voter, suite à un différend lié à l'IPAD, les prestations de mise sous pli et d'envoi des documents doivent être réalisées par l'administration en lieu et place d'EasyVote. Cette prestation ainsi que les coûts induits seront précisés. Concernant l'opération qui sera effectuée pour les votations du mois de mai, afin que le Conseil municipal, au regard de ces informations nouvelles, puisse se prononcer sur la poursuite, la suspension provisoire en attendant une solution meilleure ou sur l'arrêt de cette démarche. J'y reviendrai plus tard lors des points 5 à 7 de l'ordre du jour.

## 5. Demande d'un crédit de CHF 9'980'000,- en vue de la construction de l'extension de la Mairie. (da-17-01)



M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments, rappelle que le premier projet de construction d'extension de la mairie, qui était le fruit d'un concours, a été retiré devant la menace d'un référendum, car son coût, qui s'élevait initialement à environ CHF 15 ou 20 millions, a pris l'ascenseur au fil des réunions des commissions pour atteindre CHF 30 millions. Avec l'aide d'un architecte, la commune de Thônex a alors décidé de développer elle-même une extension de la mairie pour abriter son personnel dans des bureaux plus appropriés à une croissance de la population. Le projet ayant été examiné deux fois en commission des travaux et bâtiments et la demande d'autorisation de construire ayant été déposée, il s'agit désormais de voter un crédit. Or la commune n'a, pour cette deuxième mouture du projet, pas lancé de concours, ce qui signifie qu'aucun crédit de construction ne lui a été soumis. Combien coûtera l'extension de la mairie ? Il est difficile d'estimer la somme à investir, car l'État est encore capable de mettre des bâtons dans les roues de la commune. Son projet doit en effet être préavisé par plusieurs commissions dont la Commission de concours et des appels d'offres (CCAO) que M. le Maire qualifie de « mafia des architectes ». Cette commission, qui n'apprécie pas l'absence de toute forme de concours, n'a pas attribué de note négative au projet d'extension de la mairie. Cette note n'est pas pour autant positive, ce qui décourage les architectes de répondre aux demandes d'estimations de la commune. L'un d'entre eux, sous couvert de l'anonymat, a tout de même accepté de soumettre une estimation au Conseil administratif, laquelle se monte à CHF 9 millions.

M. le Maire ajoute qu'aucune étude géothermique n'a été réalisée et que les conseillers administratifs n'ont aucune information précise sur la quantité d'eau présente dans le sous-sol, raison pour laquelle les élus doivent se prononcer sur des « options de constructions » qui coûtent CHF 980'000.-. Ces options ne seront utilisées qu'en cas de nécessité ; si le sous-sol du terrain ne renferme aucune nappe phréatique, la commune économisera CHF 750'000.- sur le crédit de CHF 980'000.-. Quant aux architectes, M. le Maire rappelle que certains sont de très bons dessinateurs mais n'ont pas nécessairement les compétences réaliser les projets, tandis que d'autres n'ont pas des talents innés de dessinateurs, mais savent gérer des chantiers. Un certain nombre d'architectes tombant dans cette deuxième catégorie ont déjà répondu à la demande parue sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch). À titre de conclusion, M. le Maire présente un schéma de profil du projet d'extension de la mairie qui montre que la partie annexe de la mairie est démolie, que le bâtiment de bureaux ne masque pas le corps historique de la mairie et que le parking, actuellement en surface, sera enterré à condition que le sous-sol ne renferme pas de nappe phréatique. Quant à la salle du Conseil municipal qui fera l'objet du point suivant de l'ordre du jour, elle sera décalée au centre de la mairie, plus précisément dans le bâtiment administratif, car cette salle aura une deuxième utilité : celle d'une salle des mariages dans laquelle les mariés et leurs invités seront conviés à une verrée. M. le Maire suppose que, grâce à cette salle des mariages, la future mairie de Thônex sera tout aussi attrayantes que les celles des deux autres communes des Trois-Chênes.

M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments pour la lecture des conclusions du rapport de la séance de commission du 24 janvier 2017 :

La commission s'est réunie en présence de M. Pascal Uehlinger, Maire, et M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint ainsi que, pour le point un de l'ordre du jour, de MM. Oulhaci et Scaglione du Bureau d'architectes Favre et Guth.



Le point un prévoyait une discussion et un vote concernant le projet de bâtiment administratif sur le site de la mairie actuelle. Les grandes lignes selon la variante "épine dorsale" ayant été déjà décidées lors de la séance précédente de la commission en juin 2016, il s'agissait ce soir de se prononcer sur quelques options. Après une introduction par M. Uehlinger, M. Oulhaci a traité successivement du lien du projet avec les bâtiments existants, du programme des locaux prévus et du choix des matériaux extérieurs, notamment du type de pierre, afin d'être plus possible en harmonie avec les bâtiments existants. Lors d'un sondage auprès des commissaires, le choix s'est porté sur un des échantillons proposés.

Après avoir libéré les mandataires, une riche discussion s'est engagée, portant notamment sur deux options, à savoir la réalisation ou non d'un plan d'eau du côté sud du bâtiment la pose ou non de caméras de vidéoprotection. Au vote, le plan d'eau a été accepté par 7 voix pour, 1 non et 1 abstention; quant aux caméras, elles ont été refusées par 5 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

Au point deux, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016 a été approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Enfin différents sujets ont été abordés dans les divers, à la suite de quoi la séance a été levée à 20h25.

Ashwani Singh le 11 avril 2017

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance de la commission du 23 mars 2017 :

Au vote, par 12 voix pour et 1 abstention, la commission des finances préavise favorablement cette demande de crédit qui sera amortie sur trente ans.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Da Silva donne lecture d'une déclaration au nom de l'Entente :

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, chers collègues,

Après tant de débats et de discussions, après tant d'études, options ou compléments au projet initial et, fait rare dans la vie politique d'une commune comme la nôtre, après un référendum communal sur la question, voilà que, enfin, quelque chose de concret se dessine à l'horizon. L'avenir de la mairie de notre chère commune de Thônex se joue ici, ce soir, devant cette auguste assemblée. Félicitons donc tout d'abord le Conseil administratif et les différents intervenants dans ce dossier pour le travail effectué.

Le projet sur lequel nous devons nous prononcer ce soir est important, très important, et mérite pour cela toute notre attention et réflexion.

Important, d'une part, à cause de son montant : CHF 9'980'000.- Rien que ça ! Cette somme équivaut, *grosso modo*, au quart du budget annuel de la commune. Nous sommes néanmoins bien loin des montants avancés il y a quelques années. Preuve en est donc qu'avec du temps et beaucoup de bon sens, on arrive parfois à faire de grosses économies !

Important ensuite d'un point de vue humain et administratif. Administratif, parce qu'il va permettre une meilleure gestion des espaces de travail de notre personnel, sans oublier la complémentarité que nous apportera la villa dite « Fortuna » dont nous discuterons au point suivant. Humain, parce qu'il est intolérable aujourd'hui, pour une ville comme la nôtre, de maintenir nos services et employés dans des bâtiments vieillissants et inadaptés à la réalité des besoins.

Finalement, ce projet est important aussi, car il marque une volonté de notre part d'inscrire Thônex dans son destin. Destin qui, qu'on le veuille ou non, passera par un développement tel que nous n'en avons jamais vu, avec une augmentation très



marquée de la population et des besoins et demandes qui en découlent. Il s'agit, dès lors, d'accompagner et d'encadrer ce développement. Prévenir, plutôt que guérir, dirait-on. C'est donc en tant que conseillers municipaux qui prennent leurs responsabilités que nous devons voter ce soir.

L'attente n'a que trop duré. Les services communaux n'ont que trop débordé dans des espaces confinés. Ce Conseil n'a que trop dépensé dans de multiples projets d'études. Ce soir est venu le moment d'en prendre acte et, au vu d'un projet consensuel, pratique, et qui, en plus de cela, s'offre le luxe d'être esthétique, d'entériner la construction de cette extension qui permettra enfin à nos employés de travailler dans un cadre convenable et adapté.

Alliant histoire et modernité, ce projet qui a l'avantage de préserver des bijoux de notre patrimoine et de notre histoire communale, mérite ce soir d'être soutenu. C'est dans cette optique que les groupes libéral-radical et démocrates-chrétiens vont soutenir ce projet et vous invitent à en faire de même.

Thônex, le 11 avril 2017

Bruno Da Silva

M. Camuglia donne lecture d'une déclaration des groupes VI-VE et gauche sociale :

La demande d'un crédit de près de CHF 10 millions pour l'extension de la mairie n'est pas un chèque en blanc. Il est important de prévoir et d'anticiper les besoins de la population et d'avoir une vision à long terme pour les citoyens, sans oublier les employés de la commune.

Dans ce projet, nous pouvons être satisfaits d'un point de vue énergétique des matériaux proposés ainsi que de l'accès donné aux personnes à mobilité réduite.

Pour nos groupes, il est important d'avoir des informations avant les séances afin de pouvoir étudier les dossiers.

Les groupes VI-VE et gauche sociale voteront en faveur de ce crédit.

M. Camuglia

Thônex, le 11 avril 2017

Mme Gregori donne lecture d'une déclaration du groupe MCG :

Le groupe MCG acceptera bien évidemment le crédit de CHF 9'980'000.- destiné à la construction de l'extension de la mairie au vu des explicatifs et des justificatifs donnés.

M. Knörr donne lecture d'une prise de position du groupe UDC :

La prise de position du groupe UDC dont je vais vous donner lecture concerne les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

Après bien des péripéties qu'Homère lui-même ne renierait pas, nous voici enfin en vue d'Ithaque.

Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur deux crédits de construction. Si notre assemblée les accepte, ils nous permettront d'aborder sereinement les défis futurs et d'absorber posément les nombreuses mutations à venir.

L'agrandissement de la mairie, la construction d'un nouveau bâtiment administratif centralisé à l'avenue Tronchet sont deux réalisations que nous nous devons de créer,



tant pour la qualité de vie de nos concitoyens que pour le confort et le respect du travail des membres de notre administration communale.

Remercions notre personnel pour son labeur et son abnégation avant de solliciter encore un peu plus sa patience jusqu'à la construction des nouveaux locaux.

Avec l'agrandissement de la mairie, nous retrouvons un peu l'image du premier projet sans son côté « mur de l'Atlantique », car une grande place a été faite à la lumière naturelle. La nouvelle mouture du projet fait aussi la part belle à la restauration de la mairie et à la conservation de la salle Louis Valencien. Car, n'en déplaise aux tenants de la pensée unique pressés d'étouffer nos racines, conserver les traces de notre passé est un devoir.

Avec le projet du nouveau bâtiment administratif, nous avons pu tester la rapidité, la cohérence, la logique, l'impartialité, bref... l'efficacité des différents services cantonaux en charge. Voilà qui est de « bonne augure » pour nos futurs aménagements... Remercions vivement M. Fortuna, notre secrétaire général adjoint. Sa pondération a dû être mise à rude épreuve.

Gageons encore que ces deux infrastructures publiques trouveront leur place dans l'espace communal. Parions aussi qu'elles seront à l'usage beaucoup plus utiles à nos concitoyens que la coûteuse danseuse ferroviaire que le Canton entretient à coups de milliards alors que le malheureux n'a même pas encore pu consommer.

Le groupe UDC votera les deux crédits demandés.

Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la rénovation de la Mairie de Thônex et la construction de nouveaux locaux administratifs sont des projets en cours de développement depuis plusieurs années,
- attendu que la rénovation projetée de la Mairie comprend la démolition de locaux actuellement occupés par des bureaux et des locaux annexes,
- vu le manque récurrent de places de travail pour l'administration communale et l'accroissement de la population très important auquel la commune de Thônex va devoir faire face ces prochaines années,
- vu l'étude volumétrique établie par le bureau Favre et Guth datée de juin 2016, présentée en commission des travaux et bâtiments le 27 juin 2016, qui s'est prononcée par 7 oui et 1 abstention en faveur de la poursuite de l'étude du projet d'agrandissement dans sa variante B, visant à la réalisation d'un bâtiment léger ne venant pas contredire les bâtiments existants de la Mairie et de la salle Louis-Valencien, mais au contraire contribuant à les mettre en valeur,
- vu le crédit d'étude de CHF 260'000,- TTC voté par le conseil municipal le 4 octobre 2016,
- vu la demande d'autorisation de construire DD 109884/1 et la demande de démolition M 7799/1 déposée par le bureau Favre et Guth en décembre 2016, qui sont en cours d'instruction,



- vu la nécessité de coordonner les deux chantiers à mettre en œuvre dans le périmètre de la Mairie, soit les travaux d'aménagement intérieurs et sur l'enveloppe du bâtiment de la Mairie déjà autorisés comprenant la démolition de l'adjonction du côté du parking et le projet de nouveau bâtiment,
- vu le crédit de CHF 2'350'000,- voté par le conseil municipal en date du 12 mai 2015, en vue des travaux d'aménagement intérieurs et enveloppe du bâtiment de la Mairie,
- vu le crédit de CHF 300'000,-, voté par le conseil municipal le 20 décembre 2016, pour permettre l'aménagement provisoire de la parcelle n°3963 – villa Minazzi - sise au ch. du Bois-Des-Arts 52 afin d'accueillir l'ensemble de l'administration communale, qui sera ainsi regroupée dans un seul bâtiment, le temps des travaux liés à la rénovation de la Mairie et à la construction d'un bâtiment administratif,
- vu l'estimatif des coûts de réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment prévoyant une liaison avec la Mairie et la salle Louis-Valencien,
- vu les coûts annuels induits par la construction des nouveaux locaux de l'administration qui ont été évalués à CHF 530'000,- chiffre qui comprennent les charges d'amortissements annuels, les frais de fonctionnement du bâtiment et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 23 mars 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 9'000'000,- TTC, en vue de réaliser le projet pour la construction d'un bâtiment administratif destiné à l'administration communale, ch. du Bois-des-Arts 56-58, élaboré par le bureau Favre & Guth.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 980'000.- pour financer les éléments optionnels soit une étude de systèmes constructifs, une étude de géotechnique et la réalisation des systèmes constructifs, si nécessaire.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir des dépenses de CHF 10'240'000.-, comprenant le crédit d'étude voté au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement 2018 à 2047.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 9'000'000,- destiné au financement de la construction.
6. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 980'000,- destiné au financement des éléments optionnels.

au vote

- *la délibération est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité,*

6. Demande d'un crédit de CHF 6'480'000,- en vue de la construction d'un bâtiment administratif (villa Fortuna) (da-17-02)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments, rappelle que le futur bâtiment administratif, qui se trouvera en face de l'auberge communale et sera comprise entre une villa appartenant à un propriétaire privé et l'école Marcelly, a nécessité plusieurs années de travaux en commission *ad hoc*. Ce bâtiment a été entièrement développé par M. Fortuna, architecte et secrétaire général adjoint, et est affectueusement surnommé « Villa FF ». M. le Maire remercie chaudement M. Fortuna, car sans son travail et son abnégation, le futur bâtiment administratif ne serait pas sur le point d'obtenir son autorisation de construire (le recours conservatoire qui a été déposé trouvera une issue favorable d'ici quelques temps). M. le Maire rappelle que le futur bâtiment administratif est voué à accueillir l'ensemble de l'effectif de la police municipale, une salle du Conseil municipal et un guichet unique destiné aux habitants de la commune qui souhaiteront s'adresser à la mairie. À titre de conclusion, M. le Maire juge la remarque de l'UDC légitime, car l'extension de la mairie et ce bâtiment sont inséparables, même si l'un étant centralisé et l'autre restant dans le cœur historique de la commune.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance de la commission du 23 mars 2017 :

Les membres de la commission ont approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions cette demande de crédit qui sera amortie sur trente ans.

M. Singh donne lecture d'une déclaration au nom des groupes Démocrates-Chrétiens et Libéral-Radical :

Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,

Ce projet est inséparablement lié à celui de l'extension de la mairie que nous venons de voter, les deux formant un ensemble dont la saga a débuté il y a dix ans. Après quelques soubresauts, faux-départs, marches arrière et inattendus, ce projet a pu progresser de manière sereine, constructive et sur de bonnes bases, malgré certains blocages ultérieurs occasionnant des retards.

Rappelons qu'il y a dix ans, il était question d'un projet de rénovation et d'extension sur le seul site de la mairie actuelle. Initialement estimé à quatorze millions, ce projet avait rapidement pris du poids sous les multiples demandes d'options complémentaires pour atteindre quasiment trente millions en moins de deux ans puis, face à la consternation de la commission des finances, a été ramené à vingt millions, brutalement et dans la précipitation. Tout cela s'est produit peu de temps après la construction du complexe abritant l'Ecole Marcelly, dont la facture avait dépassé les quarante millions. Estimant par ailleurs qu'un projet de cette ampleur aurait dû être voté par le Conseil municipal à l'unanimité ou à la quasi-unanimité - ce n'était pas le cas -, un groupe de Conseillers municipaux s'est constitué en comité référendaire contre cette délibération, dont votre serviteur et d'autres sont aujourd'hui encore présents autour de cette table. La collecte de signatures a abouti. C'est quasiment simultanément que l'opportunité s'est présentée à la commune d'acquérir la Villa Vincent dotée d'une réserve à bâtir et qu'a germé l'idée d'y construire le bâtiment administratif qui vous est proposé ce soir. Le Conseil administratif a alors retiré le précédent projet, rendant le référendum caduc.



Un magnifique travail a ensuite été réalisé par notre secrétaire général adjoint, François Fortuna, architecte de profession, pour concevoir ce bâtiment dans le respect, la continuité et le rappel des principales caractéristiques de la Villa Vincent, bâtiment protégé. Il a été traité au sein d'une commission *ad hoc* consacrée à la réorganisation des bâtiments de la mairie, qui a siégé de 2010 à 2013 et que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider. Monsieur Fortuna a ensuite peaufiné le projet et géré les demandes de modification de la part de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), administration dont le côté tatillon a malheureusement créé un retard supplémentaire, inutilement à nos yeux. Enfin, la requête en autorisation de construire a pu être déposée en fin 2015 et accordée en mi-2016, et un arrangement satisfaisant est en phase d'être trouvé pour lever l'opposition du propriétaire d'une parcelle voisine.

Le bâtiment administratif qui vous est proposé ce soir a de quoi satisfaire et, j'oserais même dire réjouir, à la fois ceux qui en 2009 s'étaient opposés au projet de rénovation et d'extension de la mairie sur son site actuel, et ceux qui l'avaient approuvé. Le bâtiment dans lequel nous nous trouvons ce soir qui abrite la Salle du Conseil municipal et la Salle Louis-Valencien, cher à beaucoup de Thônésiens qui avaient vu avec tristesse démolir l'ancienne Ecole Tronchet, sera préservé. Le guichet unique et la Police municipale se trouveront au cœur de la commune, à proximité des concentrations actuelles de population, mais aussi mieux situés par rapport aux nouveaux quartiers qui verront le jour dans les dix à quinze prochaines années. Pour ces mêmes raisons, les séances de Conseil municipal devraient, nous l'espérons, connaître la participation d'un public plus nombreux, dans une salle disposée en hémicycle, moderne et accueillante. Par ailleurs, il est évident que cette augmentation de la population de notre commune devra être accompagnée d'une augmentation des effectifs de l'administration, et donc d'une réserve de bureaux, prévue tant dans ce bâtiment que dans l'extension de la mairie. Enfin, même si les taux d'intérêt sont au plus bas, le retrait du projet de 2009 au profit des deux projets qui vous sont présentés ce soir a permis d'éviter de grever notre trésorerie de vingt millions pendant huit ans tout en réalisant une économie de quelques millions.

Pour toutes ces raisons et avec nos remerciements au Conseil administratif - et tout particulièrement à Monsieur François Fortuna - pour ce très beau projet, les groupes Démocrate-chrétien et Libéral-radical voteront ce crédit et vous invitent à en faire de même.

Ashwani Singh, le 11 avril 2017

M. Noël intervient au nom des groupes VI-VE et gauche sociale pour apporter son soutien à cette demande de crédit, car Thônex doit avoir en son sein un bâtiment à vocation administrative et un autre servant la démocratie « locale » au centre de la commune. Il salue le travail accompli par M. Fortuna dont la commune a la chance de bénéficier des compétences architecturales très développées. M. Noël juge cette réalisation très positive, car elle résonne avec la villa Vincent et les idéaux qui ont présidé la construction de ce bâtiment. Il souhaite toutefois émettre une réserve : du fait de la stratégie adoptée et des inconnues qui planent sur la réalisation du bâtiment administratif, il se peut que le coût de construction estimé de la villa Fortuna ne soit pas aussi précis que celui de l'extension de la mairie. M. Noël conclut que les groupes VI-VE et gauche sociale soutiendront tout de même cette demande de crédit.

M. le Maire apporte quelques précisions sur le nombre de collaborateurs qui seront accueillis dans chacun des bâtiments : dans le corps originel de la mairie, les vingt collaborateurs qui officient dans le corps originel de la mairie continueront de le faire ; l'extension de la mairie accueillera une partie des dix-neuf collaborateurs qui travaillent dans le pavillon de la mairie, lequel est voué à disparaître. La villa Fortuna, elle, abritera dix-neuf collaborateurs du service du guichet unique et du service des APM, vingt-deux collaborateurs du centre de voirie et du service des espaces verts, quatre concierges chargés de l'entretien des écoles, les neuf collaborateurs de la villa Vincent, les dix



collaborateurs de la piscine, les trois collaborateurs de la salle des fêtes et les quatre collaborateurs de la villa Miribel. Le bâtiment du Crédit suisse, lui, ne comptera aucun employé, car il sera mutualisé.

Au nom du MCG, Mme Gregori indique que son groupe juge le projet très beau et l'acceptera au vu des explications et des justificatifs présentés aux élus.

M. Philippe Noël, 2<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), g) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune de Thônex a acquis en 2010 la parcelle n°3884 de Thônex, sise avenue Tronchet 13, suite à l'approbation d'une délibération votée par le conseil municipal le 16 février 2010 ouvrant un crédit de CHF 1'089'000,-
- attendu que la parcelle n°3884 figure au patrimoine administratif de la commune depuis son acquisition,
- attendu que cette parcelle se trouve dans une zone d'utilité publique, proche d'infrastructures communales importantes et permettant, selon une pré-étude demandée par le conseil administratif, de créer des locaux administratifs pour une partie de l'administration communale,
- vu l'emplacement idéal de cette parcelle au centre du territoire communal,
- vu le manque récurrent de places de travail pour l'administration communale et l'accroissement de la population très important auquel la commune de Thônex va devoir faire face ces prochaines années,
- vu les études menées par le service technique communal en vue de réaliser sur cette parcelle un bâtiment administratif pour accueillir les locaux de la police municipale et la salle du conseil municipal notamment,
- vu l'autorisation de construire DD 108 336/1, qui a été délivrée le 4 juillet 2016 qui devrait entrer en force prochainement,
- vu l'intérêt pour la commune de coordonner la construction de ce bâtiment administratif avec les deux chantiers à mettre en œuvre dans le périmètre de la Mairie, soit les travaux d'aménagement intérieurs et sur l'enveloppe du bâtiment de la Mairie déjà autorisés, comprenant la démolition de l'adjonction, du côté du parking, le projet de nouveau bâtiment. De profiter de l'aménagement provisoire de la parcelle n°3963 – villa Minazzi - sise au ch. du Bois-Des-Arts 52 afin d'accueillir l'ensemble de l'administration communale, qui sera ainsi regroupée dans un seul bâtiment, le temps des travaux de construction des nouveaux bâtiments,
- vu l'estimatif des coûts de réalisation du projet de construction du nouveau bâtiment sur la parcelle n°3884,
- vu les coûts induits par la construction des nouveaux locaux de l'administration qui ont été évalués à CHF 340'600,- chiffre qui comprend



les charges d'amortissement annuels, les frais de fonctionnement du bâtiment et les charges de financement de l'emprunt,

- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 23 mars 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 5'980'000,- TTC, en vue de réaliser le projet pour la construction d'un bâtiment administratif destiné à l'administration communale, av. Tronchet 13A, sur la parcelle n° 3884, élaboré par l'administration communale
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 500'000,- pour financer les éléments optionnels soit une étude de géotechnique, des travaux de cuvelage et un mandat d'assistance à maître d'ouvrage, si nécessaire.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir des dépenses de CHF 6'480'000,-, au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement 2018 à 2047.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 5'980'000,- destiné au financement de la construction.
6. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 500'000,- destiné au financement des éléments optionnels.

au vote

- *la délibération est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité,*

Au nom du Conseil administratif, M. le Maire remercie les élus pour l'issue favorable des deux votes et leur promet que même si la période de transition sera difficile pour eux et pour le personnel communal, les magistrats tenteront de synchroniser les travaux pour limiter les nuisances occasionnées.

7. Demande d'un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'un éco-point enterré au chemin des Deux-Communes. (da-17-03)

M. Marc Kilcher conseiller administratif délégué à la gestion des déchets, explique que cette demande de crédit de CHF 229'000.- s'inscrit dans la politique de gestion des déchets que son prédécesseur, M. Claude Détruche, a initiée. Thônex dispose de treize déchetteries décentralisées qui permettent d'atteindre un taux de près de 47 % de recyclage. La majorité d'entre elles étant en surface, la commune tente, comme elle l'a fait au chemin des Mésanges, à la route d'Ambilly et à la Maison des quartiers, de les enterrer pour améliorer le confort du voisinage et embellir la commune. Le crédit de CHF 229'000.-, lui, est destiné à enterrer la déchetterie existante au chemin des Deux-Communes.

M. Pascal Uehlinger, maire et président de la commission des finances, n'a pas de complément d'information à donner sur cet objet.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance de la commission du 23 mars 2017 :

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité, à 13 voix, cette demande de crédit.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Stark donne lecture d'une déclaration de l'UDC :

Dans la continuité du précédent Conseil administratif, nous félicitons M. Kilcher pour cette nouvelle étape d'enterrement de la structure du tri des déchets avec les mêmes matériaux.

M. Rufener donne lecture d'une déclaration au nom des groupes VI-VE et gauche sociale:

Je rappelle que le confort des éco-points et leur plus grande capacité d'accueil ont un impact positif sur le taux de recyclage à Thônex. Nous soutenons le principe de remplacement progressif de ces éco-points et en conséquence, nous voterons ce crédit.

M. Andrew Arpidone, 3<sup>ème</sup> vice-président du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune s'est équipée, en l'an 2000, de bennes destinées au tri sélectif des déchets et que depuis ces 17 dernières années le taux de recyclage sur les points de récupération a atteint sa maturité,
- attendu qu'il semble utile, là où cela est possible, de placer des installations enterrées qui présentent certains avantages, notamment, l'augmentation des volumes de stockage et des types de matières récupérables sur le même emplacement, meilleure intégration paysagère, aspect plus propre, réduction des dépôts sauvages et des nuisances sonores et l'accès aux personnes à mobilité réduite grandement facilité,
- attendu que l'espace de récupération du chemin des Deux-Commune se trouve sur la parcelle privée n°5620, dont la commune est copropriétaire, proche d'une route communale,
- vu le préavis favorable, du 7 février 2017, de la régie Moser Vernet et Cie, représentante des copropriétaires,
- attendu que la régie Moser Vernet et Cie s'est engagée de consulter les autres régies concernées représentantes des copropriétaires afin de valider ce projet,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique de la commune,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 23 mars 2017,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 229'000,- en vue de la construction d'un éco-point enterré au chemin des Deux-Communes, sous réserve de l'aval de l'ensemble des régies concernées dont la régie Moser Vernet et Cie est la représentante.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 229'000,- au moyen de 10 annuités sous la rubrique n°72.331 qui figureront au budget de fonctionnement de 2018 à 2027.

au vote

- *la délibération est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité*

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 32'000,- en vue de la mise en place de pyramides florales le long de la rue de Genève. (da-17-04)

M. Marc Kilcher conseiller administratif délégué aux parcs et promenades, explique que le budget de l'aménagement des pyramides florales le long de la rue de Genève, lesquelles s'inscrivent dans la politique d'embellissement de la commune, n'est pas compris dans le budget de fonctionnement de la commune, raison pour laquelle le Conseil administratif demande aux élus de prendre position. M. Kilcher ajoute que cet objet n'a pas été examiné par la commission des finances, mais par la commission des parcs et promenades, et que l'État a accordé son autorisation pour installer ces pyramides florales aux endroits choisis. Un travail au cas par cas devra bien entendu être effectué pour s'assurer qu'aucune d'entre elles ne gêne la visibilité des automobilistes circulant sur la rue de Genève. M. Kilcher encourage les élus à approuver cette demande de crédit budgétaire supplémentaire.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 février 2017 :

En complément de mon rapport du jeudi 21 février, je rappelle qu'une majorité évidente des membres de notre Conseil a décidé d'embellir la rue de Genève. Pour ce faire, le Conseil administratif, le service des espaces verts et notre commission des parcs et promenades ont entrepris de travailler sur plusieurs sites de notre commune, en particulier celui-ci qui nous a été présenté par Mme Lacombe, représentante du service des espaces verts.

Il s'agit de treize pyramides florales de trois tailles différentes qui seraient réparties à divers endroits. Elles seraient disposées de mai à octobre sur les deux côtés de la rue. La première, à la hauteur du poste de police et la dernière en bas de la rue de Genève. Elles sont amovibles et sans danger pour la circulation.

Par 9 voix pour et 1 abstention, la commune a donné son aval au Conseil administratif pour présenter le projet de refleurissement de la rue de Genève à la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Stark donne lecture d'une déclaration au nom de l'UDC :



Nous remercions l'Etat de Genève de nous autoriser à embellir la voie publique à sa place et aux frais des communiens thônésiens. L'UDC votera cette réalisation.

M. Richard Stark, 1<sup>er</sup> vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la rue de Genève est une artère très urbanisée avec un important trafic, que les stationnements y sont nombreux et la verdure limitée à la place de Graveson et du Chêne-Vert,
- attendu qu'il convient de créer un lien entre les diverses zones de verdure, les pyramides fleuries se sont avérées être la une solution nous permettant d'avoir, à la belle saison, des fleurs et de la couleur le long de la rue de Genève,
- vu qu'un nombre important de paramètres techniques qui sont à prendre en compte pour l'aménagement de cette transversale, des éléments mobiles ont été retenus,
- vu le nombre de tours florales (13) ainsi que leur hauteur (de 1450mm pour Ø 950mm à 2225mm pour Ø 1150mm) une demande d'autorisation a été faite auprès des services de l'état,
- vu l'exposé des motifs du service des espaces-verts de la commune,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades du 21 février 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 32'000,- sous la rubrique 33.313 en vue l'acquisition de 13 structures fleuries en pyramide qui seront placées le long de la rue de Genève.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote

- *la délibération est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité*

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Janine Delmenico et Katia Gregori, pour le groupe MCG, ayant comme intitulé :

- « pour un poste de police avec des horaires d'ouvertures prolongés 24/24 ». (mm-17-01)

M. le Président indique que ce projet de motion a été retiré par le groupe MCG et sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.



10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Edouard Houman et Alain Nicolet, du groupe PLR, ayant comme intitulé :

- « renforçons la sécurité à Thônex de nuit ». (mm-17-02)

M. le Président demande à l'un des signataires de donner lecture de sa motion.

M. Houman, signataire, donne lecture du texte de la motion :

exposé des motifs :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Commune suburbaine partageant la majeure partie de sa frontière avec la France, Thônex est particulièrement exposée aux phénomènes de criminalité. Les horaires des policiers municipaux ont été récemment réduits la nuit, en particulier le vendredi et le samedi. Dorénavant, les APM finissent leur service à 23 heures au lieu des 2 heures du matin qui prévalait auparavant. Les correspondants de nuit prennent le relais mais ils n'ont ni la mission ni les moyens de lutter contre la criminalité. En complément des actions déjà menées sur le territoire communal afin de prévenir et lutter contre le sentiment d'insécurité de nuit et la criminalité que subissent les Thônésiens, il est impératif de renforcer le dispositif sécuritaire de la Commune.

Une alternative à la présence des APM le soir est la présence de patrouilles d'agents de sécurité privée. Actuellement, la commune de Thônex est déjà liée contractuellement à une agence de sécurité qui assure une ronde de nuit afin de vérifier que les écoles soient fermées correctement.

Lorsque viendra le moment de renouveler ce contrat de prestation, le groupe libéral-radical souhaite que les objectifs, missions et horaires de ces patrouilles soient étendus. Il va de soi qu'un agent de sécurité privée ne peut remplacer un APM ou un gendarme mais il est important de souligner que les agents de sécurité ont la possibilité d'être armés. Il sera évidemment nécessaire que la police municipale encadre les activités de ces agents de sécurité en leur indiquant le tracé à parcourir, avec l'objectif précis que ces patrouilles puissent se déployer sur la plus grande partie du territoire communal.

Les points stratégiques de la Commune devront être couverts par ces agents et il leur sera demandé la plus grande vigilance afin de signaler à la police cantonale toute infraction ou événement suspect. Bien sûr, de telles patrouilles, pour autant que leur itinéraire soit intelligemment prévu, ont une force de dissuasion considérable et contribuent à diminuer le légitime sentiment d'insécurité qui prévaut chez nos communiens la nuit.

Les efforts du conseil administratif doivent aussi porter sur la sensibilisation des autorités cantonales qui délaissent notre commune depuis trop longtemps. Encore en 2016, Thônex a connu un taux de criminalité catastrophique, de 120 infractions pour 1.000 habitants, un des plus hauts du canton. Il est impératif que la police cantonale soit davantage présente la nuit sur le territoire thônésien et fournisse sa part indispensable à la lutte contre la criminalité. Nous ajouterons que lorsque les frontières de la commune étaient encore surveillées par des patrouilles de garde-frontières, Thônex a connu des années où le taux de criminalité était historiquement bas. Il est par conséquent nécessaire que la Confédération, dont dépend le corps des garde-frontières, fournisse également sa contribution à l'amélioration de la sécurité à Thônex.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical vous invite à soutenir cette motion et à la renvoyer au conseil administratif pour qu'il puisse nous présenter dans les plus brefs délais les mesures qui s'imposent.

Au nom du groupe libéral-radical, MM. Edouard Houman et Alain Nicolet

considérants

- vu la réduction des horaires de nuit des agents de la police municipale (APM),



- vu l'exposition particulière de la commune de Thônex en raison de l'importance de la frontière qui la longe,
- vu la nécessité impérative d'assurer dans les meilleures conditions la sécurité des Thônésiens de jour comme de nuit,
- vu le manque de présence des patrouilles de la police cantonale et des garde-frontières la nuit,
- vu le taux exceptionnellement élevé de criminalité qu'a connu une fois de plus la commune de Thônex en 2016

Le conseil municipal, sur proposition du groupe libéral-radical, invite le conseil administratif :

1. lors du renouvellement du contrat de prestation qui lie la Commune à une agence de sécurité privée, à en étendre les missions, objectifs et horaires pour pallier à l'absence des APM la nuit,
2. à privilégier une société employant des agents armés,
3. à veiller à assurer un suivi régulier et exigeant du travail des agents de sécurité privée, en particulier avec l'aide des APM quant au tracé et horaires que devront respecter les patrouilles d'agents,
4. à interpeller les autorités cantonales et fédérales afin d'exiger d'elles une présence accrue de patrouilles de la gendarmerie et des garde-frontières au vu de l'importance de la criminalité que connaît notre Commune,
5. à tenir régulièrement informé le Conseil municipal et la commission de la sécurité des suites de cette motion.

au vote

- *l'amendement est accepté par 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions.*
- *la motion est renvoyée en commission à 15 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.*

M. Hومان tient à préciser que le mot « armé » renvoie à un moyen de défense et que le PLR n'entend pas doter les agents de sécurité privée d'un fusil mitrailleur, ni même d'une arme à feu. Par ailleurs, le PLR n'impose pas le port d'une arme dans sa motion et confie le soin au Conseil administratif de déterminer d'entente avec l'agence de sécurité privée le niveau ou non de protection demandée.

Au nom de son groupe, M. Calame remercie le PLR pour cette motion, car le groupe PDC des Trois-Chênes a aussi constaté une recrudescence de délits commis une fois la nuit tombée, raison pour laquelle ses membres ont commencé en janvier à récolter des signatures pour une pétition visant à davantage marquer la présence de la police institutionnelle durant la nuit. Ce sujet étant de grande importance, le PDC estime que cette motion doit être renvoyée en commission afin d'auditionner le responsable de la région Arve-et-Lac de la police cantonale de proximité. Par ailleurs, M. Calame rappelle que les policiers municipaux ou cantonaux ont bien plus de prérogatives que les agents de sécurité privés : ces derniers n'ont pas plus de pouvoirs qu'un citoyen ordinaire et n'ont pas le droit d'interpeler les personnes qui commettent des délits, mais peuvent uniquement composer le 117 ou photographier les cambrioleurs pour alimenter les éléments de preuve. Par conséquent, si les agents de sécurité constatent un cambriolage, leur rôle se limitera à appeler une patrouilleuse et, à moins que les effectifs de la police soient renforcés, attendre que celle-ci se libère d'une mission prioritaire. En vertu de l'article 48 du Conseil municipal, M. Calame propose de mettre aux voix l'ajournement de cette motion et son renvoi en commission de la sécurité, sports et police pour que cette dernière étudie le projet du PLR et y apporte éventuellement des



propositions d'amendement. Il suggère également de renvoyer cette motion au Conseil administratif lors de la prochaine séance plénière.

M. Kilcher rappelle que la police municipale réalise actuellement un diagnostic de sécurité quartier par quartier de la commune dont les résultats seront présentés lors de la séance du 11 mai à la commission de la sécurité, sports et police. À cette occasion, le chef de la police municipale exposera les mesures qu'il propose pour répondre aux constats qui seront tirés de ce diagnostic (les conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission de la sécurité, sports et police sont cordialement invités à cette séance). M. Kilcher espère rassurer le PDC en indiquant qu'une discussion sur la sécurité est d'ores et déjà prévue à l'agenda des commissions.

Au nom du PDC, M. Calame maintient sa demande de renvoi formel en commission, car il lui semble qu'une séance doit être exclusivement dédiée à l'engagement d'agents de sécurité privée. En effet, même si les agents de sécurité qui contrôlent les propriétés de la commune font un travail très efficace, M. Calame doute que ces personnes accepteront de recevoir des charges supplémentaires sans voir leur rémunération augmenter, ce qui signifie que la motion du PLR engendrera une augmentation des coûts. La commission de la sécurité, sports et police doit donc donner son préavis sur l'une des deux variantes suivantes : 1) attribuer davantage de missions aux agents de sécurité privée et, par conséquent, augmenter leur budget ou 2) augmenter celui de la police municipale, étant attendu que les agents de police municipaux ont des prérogatives bien supérieures.

M. Rufener donne lecture d'une déclaration au nom des groupes VI-VE et gauche sociale :

Les motionnaires se préoccupent de la sécurité à Thônex, ce qui est légitime, mais leur proposition se traduit, dans ce texte, par le remplacement partiel des policiers municipaux par des agents de sécurité privée armés. Cette proposition est, à notre sens, doublement dangereuse : premièrement, cela reviendrait à privatiser une tâche qui est, par essence, régalienne. Si l'État possède le monopole de la violence légitime, c'est parce qu'il a pour but le respect des lois, alors qu'une entreprise privée a pour but de produire des bénéfices. En bradant la sécurité publique, en la sous-traitant à des individus qui ne prêtent pas serment, nous prenons une direction qui est, à notre sens, dangereuse. Les employés d'une entreprise privée suivent une formation largement moins complète que les APM. De plus, la privatisation de la sécurité ouvre non seulement la porte au *dumping* salarial, mais aussi à la perte de contrôle, de notre part, sur les acteurs de la sécurité.

Deuxièmement, en privilégiant le port d'armes, cette motion défend une vision de la sécurité limitée au tout répressif en opposition avec les principes de la police communale de proximité. Les APM connaissent les quartiers de la commune et leurs acteurs. Leur action est centrée sur le dialogue. En introduisant des agents de sécurité privée armés, nous traitons nos concitoyens comme des délinquants potentiels plutôt que comme des partenaires de la sécurité de proximité. En outre, l'exposé des motifs de la motion est muet sur les raisons derrière l'invite au port d'arme. Cet aspect est à ce jour très flou et pourrait constituer une manière de déformer la sécurité de proximité en catimini et ce n'est pas acceptable à nos yeux. Si la légalité, l'efficacité et l'utilité des moyens proposés par les motionnaires restent encore à prouver, c'est aussi et avant tout au nom du monopole étatique de la sécurité et des principes de la sécurité de proximité communale que nous refuserons catégoriquement cette motion.

M. Stark fait remarquer que M. Houman a prononcé les termes « retour en commission » lors de la lecture de la motion alors que ceux-ci ne figurent pas dans le texte du PLR.



M. Houman avoue que ces mots, qui ne figurent pas dans la motion, lui ont peut-être échappé, mais doute que ce lapsus ait une importance fondamentale dans les débats.

M. Stark demande à M. Houman de préciser le sens du dernier paragraphe.

M. Houman ne le précisera pas, car il est écrit noir sur blanc.

M. Stark demande à M. Houman de confirmer que le PLR demande le renvoi au Conseil administratif pour que les magistrats présentent dans les plus brefs délais les mesures qui s'imposent.

M. Houman répond par l'affirmative. Il abonde dans le sens du PDC sur la nécessité de dédier une séance à l'engagement d'agents de sécurité privée, car ce sujet ne peut être tranché au cours de la présente séance plénière. M. Houman évoque néanmoins une autre solution qui lui semble plus rapide et efficace : renvoyer la motion en commission sports, police, militaire tout en donnant mandat au Conseil administratif d'élaborer un projet en parallèle.

M. Nicolet informe qu'il a mis en place un concept similaire à Veyrier en 2005. Depuis 2009, des patrouilles d'agents de sécurité privée circulent dans les rues de cette commune et avisent les services concernés en cas de délit. Les habitants de Veyrier se disent très satisfaits de ce mode de fonctionnement, car les agents de sécurité privée surveillent les villas et autres petites infrastructures. Ensuite, M. Nicolet souligne qu'aucune entreprise de sécurité privée n'acceptera d'envoyer « d'honnêtes pères et mères de familles » sur le terrain sans les équiper de moyens de défense. Les élus ne doivent donc pas débattre du matériel qui sera fourni à ces personnes, ce domaine ne relevant pas de leurs compétences, mais de la politique sécuritaire de la commune.

Mme Delmenico fait savoir que le groupe MCG s'abstiendra sur cette motion à cause du manque d'informations concrètes sur le coût des prestations et demande le renvoi en commission sports, police, militaire.

Avant de donner lecture de la prise de position du groupe UDC, M. Knörr souhaite apporter quelques précisions : les bâtons tactiques des policiers municipaux sont considérés dans le droit fédéral comme une arme. Paradoxalement, la loi sur les polices municipales (LAPM) interdit aux policiers municipaux d'être armés tout en indiquant que ceux-ci sont équipés de moyens de contrainte *ad hoc*, soit des bâtons tactiques et des menottes, ce qui correspond en tout point à l'équipement dont le PLR souhaite doter les agents de sécurité privée. Ensuite, M. Knörr rappelle que ces personnes armées patrouilleront sur la voie publique. Si l'une d'entre elles commet une bavure, elle en sera responsable, tout autant que son entreprise et la commune de Thônex, mais pas de la même manière que s'il s'agissait d'un policier municipal formé dans le carcan de la police cantonale. M. Knörr donne lecture de la prise de position de l'UDC :

La première lecture de cette motion nous laissa extatiques. Comment était-ce possible ? Mais si, il ne s'agit pas d'un rêve. Là, entre les lignes, lové dans le papier, nous n'avons pas la berlue. C'est bien le code génétique de l'UDC que l'on aperçoit en filigranes flamboyants. Alors, tendus, les mains moites, nous avons sorti notre spectromètre de masse afin d'analyser, exposer les faits, motifs et considérants. Et là, patatras. Cruelle désillusion ! Verdict sans appel : il s'agit d'un faux. Cela a le goût de l'UDC, la couleur de l'UDC, mais ce n'est pas l'UDC. Alors plutôt que de nous offusquer de ce plagiat, au lieu d'une virulente prise de position, nous avons pris la peine de décortiquer votre sémantique et vos arguments.



Vous précisez que, de par sa situation géographique, Thônex est particulièrement exposée à la criminalité. Vous regrettez les patrouilles de garde-frontières. Vous constatez que leur absence créé un vide. Mais si vous aviez commencé par ne pas soutenir et voter pour les accords de Schengen, vous vous seriez économisé une motion et, à Thônex, à Genève et à la Suisse, un nombre incalculable de crimes et de délits ! Vous regrettez que la police municipale finisse son service à 23 h au lieu de 2 h. Mais il n'y a là rien que de très normal : le silo de police de proximité de la police cantonale ferme aussi ses volets à 23 h. Le grand patron est formel : avant 23 h, c'est la police de proximité. Après 23 h, les missions changent, on pénètre dans le monde des héros, dans l'univers du silo « police secours ». Et pour mener à bien les missions de police secours, il faut être armé. Alors pourquoi notre police de proximité se mettrait-elle en danger et veillerait plus longtemps que les hallebardiers cantonaux ?

Puisque le sujet est si judicieusement amené, comment se fait-il que les policiers municipaux ne sont toujours pas armés, alors que le concept d'engagement face au nouveau visage de la violence a complètement changé, alors que 83 % d'entre eux estiment que l'arme est nécessaire à l'accomplissement de leur travail et sont favorables au port de cette dernière ou n'ont plus aucune réticence à être équipés d'un pistolet ? Tout simplement parce que la plus forte réticence ne vient pas des autorités communales. Le dernier obstacle vient du chef du département qui déploie des trésors d'ingéniosité et d'énergie en « prosélytisme anti port d'armes » pour les policiers municipaux. Nous croyons nous souvenir que vous êtes membres du même rassemblement de partis. Si vous voulez du personnel armé dans nos rues la nuit, ayez le courage de lui ouvrir les yeux, et vite, avant que nous soyons rattrapés par un fatal fait divers !

Vous déplorez que, après deux heures du matin, il n'y ait plus que des correspondants de nuit dans nos rues. C'est vrai que comme rempart, c'est un peu léger. Vous constatez que ces derniers, contrairement aux policiers municipaux, ne disposent qu'une infime partie de l'éventail des possibilités d'intervention. Vous reconnaissez donc les limites de leur action et le faible impact de leur présence. Si, au lieu d'accorder un soutien inconditionnel à vos camarades de l'Entente, vous réfléchissiez à étendre les possibilités sécuritaires disponibles si nous permutons les lignes budgétaires des correspondants de nuit avec celles des policiers municipaux. De toute façon, qu'avez-vous à perdre ? Une simple étude chiffrée des dernières élections, deux ou trois équations avec inconnues et vous vous rendrez à l'évidence : vous n'avez bénéficié que de rapports de voix anecdotiques de la part de votre « allié ».

En conclusion, nous nous permettons de relever que lorsque l'UDC aborde le thème des frontières en tant que zones criminogènes, vous hurlez au loup populiste, mais vous reprenez tout de même l'argument à votre compte. Lorsque l'UDC se fait l'écho du sentiment d'insécurité qui gangrène la population, vous réagissez comme une vierge effarouchée en poussant des cris d'orfraie et dénoncez une récupération nauséabonde et parlez d'un sentiment injustifié, artificiellement exagéré. Mais dans votre argumentaire, le même sentiment devient parfaitement légitime. Apprenons de l'Histoire des peuples ! Toutes les civilisations avancées qui ont cédé à la facilité ont disparu. Ce déclin s'est amorcé dès que ces sociétés n'ont plus mis les moyens ou le courage à leur défense et ont confié leur sécurité à des mercenaires plutôt qu'à des citoyens. La perspective de présence armée sur le domaine public d'agents de sociétés publiques en charge de l'ordre en lieu et place de corps de police constitués ne vous gêne pas, libre à vous ! Nous, elle nous indispose fortement. Le groupe UDC refusera cette motion.

M. Noël abonde dans le sens de M. Calame, car il lui semble également que la nature du sujet et la technicité des débats mérite un renvoi de la motion en commission des sports, police et militaire dont il est le président. Ensuite, M. Noël juge très dangereux de privatiser ne serait-ce que partiellement la sécurité d'une commune qui est, tout comme l'État cantonal, une autorité publique reconnue, pour la raison suivante : la capacité d'intervention d'un agent d'une société privée est extrêmement limitée, raison pour laquelle cette personne qui exerce une veille doit signaler tout délit à l'autorité compétente, qui n'est autre



que la police cantonale lorsque la nature de l'intervention ne relève pas du ressort de la police municipale. Or la police municipale disposant depuis peu de nouvelles compétences qui lui accordent des capacités d'intervention bien supérieures à celles d'une société privée, M. Noël juge discutable et dangereux de chercher à diminuer ses capacités d'intervention, même si les horaires de la police municipale ne peuvent couvrir le maximum de temps durant la semaine à cause de réalités financières et pratiques. M. Noël précise qu'il ne nie pas le manque de présence policière sur la rive gauche et la zone Arve-et-lac et que, de son point de vue, la pétition mentionnée par M. Calame a du sens. Il ne se dit toutefois pas persuadé que la commune réaliserait des économies en mandatant une société privée.

M. Singh propose que la motion soit ainsi amendée : « le Conseil municipal, sur proposition du groupe Libéral-Radical, invite la commission sports, sécurité et militaire d'étudier les points suivants », le reste de l'invite restant inchangé. Il demande au Président de mettre dans un premier temps aux voix la proposition d'amendement pour acceptation et, dans un deuxième temps, la motion amendée.

M. Houman souhaite répondre aux déclarations qui ont été émises et les rectifier : il rappelle que M. Rufener a évoqué un « remplacement de la police municipale par des agents de sécurité privée ». Or si les horaires de la police municipale sont actuellement limités à 23 h, c'est parce que les autres communes et la police cantonale ne jouent pas le jeu en n'envoyant respectivement pas assez de forces de police municipales et de patrouilles sur le terrain durant la nuit, raison pour laquelle les policiers municipaux sont parfois obligés de par la loi à procéder à des arrestations dans les autres communes, par exemple à Chêne-Bourg, et à accumuler des heures supplémentaires pour mener à bien du travail qui n'est pas lié à la commune de Thônex. C'est pour cette raison que le conseiller administratif responsable de la sécurité a pris la décision de réduire les horaires de la police municipale, ce qu'il n'a certainement pas fait par gaité de cœur, et que le PLR propose d'engager des agents de sécurité privée. M. Houman fait ensuite remarquer qu'aucun des partis qui contestent la motion du PLR n'a apporté la moindre proposition concrète pour contrer les cambriolages qui se produisent chaque nuit et que le débat sur le port d'armes paraît ridicule face aux enjeux auxquels la commune est soumise. Enfin, pour répondre à M. Knörr, M. Houman suppose que les APM préféreraient être présents la nuit sur le territoire de la commune pour remplir leurs tâches régaliennes mais que, malheureusement, cela n'est pas actuellement possible, raison pour laquelle le PLR propose d'engager d'autres types d'agents. Par ailleurs, il juge les propos de M. Knörr regrettables et lui demande de ne pas l'accuser de plagier l'UDC.

M. Kilcher souhaite replacer les débats dans leur contexte : la police municipale de Thônex a réduit ses horaires de nuit pour être présente sur le terrain le samedi pendant la journée. Il n'est donc aucunement question d'un quelconque remplacement par une entreprise de sécurité privée, mais uniquement d'un report de la présence policière depuis la tranche horaire entre 23 h et 2 h du matin à celle du samedi entre 11 h et 15 h, car la politique de proximité de la police municipale, qui consiste à être à l'écoute des citoyens, n'est pas véritablement compatible avec une présence nocturne sur le terrain. Ensuite, M. Kilcher rappelle que Thônex mandate une entreprise de sécurité privée (dont le contrat parviendra, par ailleurs, prochainement à échéance) depuis une dizaine d'années pour surveiller les immeubles communaux. Le coût avoisinant les CHF 100'000.- et la motion du PLR ne suggérant, semble-t-il, pas d'augmenter ce montant, M. Kilcher estime que les débats portent sur le message que les élus



veulent donner à la police privée qui accompagne la police municipale, mais ne la remplace pas.

M. Calame souhaite revenir sur l'intervention de M. Houman selon laquelle la police cantonale ne « joue pas le jeu ». Il confirme que seuls quinze à vingt agents de police cantonale sont disponibles durant la nuit pour assurer une présence sur l'ensemble du territoire cantonal, un effectif suffisant pour résoudre les conflits familiaux, mais bien trop faible en cas d'un éventuel attentat terroriste. Il signale à l'intention du PLR que les groupes PDC des Trois-Chênes ont lancé une pétition qui demande une présence policière étatique accrue, qu'elle soit cantonale ou communale, durant la nuit. Cette pétition propose la proposition suivante qui n'est pas inintéressante : les communes qui « jouent le jeu » en conservant une présence policière pendant la nuit et se substituent, pour ainsi dire, à la police cantonale qui souffre d'un sous-effectif notoire pourraient demander une indemnisation financière au canton. Pour revenir sur la proposition d'amendement de M. Singh, laquelle consiste à renvoyer la motion à la commission au lieu du Conseil administratif, M. Calame indique que cet amendement a le désavantage d'amputer la motion de ses invites n° 3, 4 et 5, lesquelles relèvent de la compétence exclusive du Conseil administratif, ce qui signifie que les élus devraient se contenter d'étudier la première les invitant à étudier l'extension des missions lors du renouvellement des contrats de prestations. En revanche, la proposition du PDC, elle, permettrait aux élus de débattre à nouveau des invites n° 3, 4 et 5 lors de la prochaine séance plénière sous une forme amendée si la commission parvient à leur apporter une tournure plus adéquate. Pour ces raisons, le groupe PDC maintient sa demande d'ajournement et de renvoi en commission conformément à l'article 48 du règlement du Conseil municipal. M. Calame ajoute que nonobstant les harangues habituelles des divers partis politiques présents autour de la table, les membres de la commission sports, sécurité et militaire peuvent parvenir à un consensus sur l'élargissement des missions attribuées aux agents de sécurité privée qui, actuellement, se contentent de vérifier qu'aucune infraction n'est commise durant la nuit sur les bâtiments propriétés de la commune. Il propose que le contrat de prestations soit prolongé dans son état actuel pour quelques mois pour que la commission ait suffisamment de temps pour se prononcer et pour que la motion remporte l'unanimité auprès des partis politiques.

Dans un premier temps, M. Knörr tient à rassurer M. Houman : il a bel et bien dit que la motion du PLR ne plagie pas l'UDC, même si elle a la couleur de ce parti politique. Il tient également à rappeler que les policiers municipaux ont suivi une formation, ont la peau dure, ne se sentiront pas courroucés à cause d'une motion et suivront les ordres du Conseil administratif. Ensuite, M. Knörr rappelle que la police municipale a un rôle *proactif*, contrairement à celui de la police secours et de la gendarmerie qui est *réactif*. C'est pour cette raison que les APM doivent, même si cela déplaît à l'UDC, travailler avec tous les acteurs qui peuvent se montrer utiles, autrement dit avec les TSHM, les correspondants de nuit, la gendarmerie et leurs collègues des communes avoisinantes, afin d'intervenir en amont de tous les problèmes qui risquent de survenir. M. Knörr tient ensuite à souligner que les communes n'ont aucune responsabilité sécuritaire, car la Constitution fait uniquement mention de la police cantonale, et non de la police communale. Or M. Pierre Maudet, conseiller d'État en charge de la sécurité, fait croire aux communes qu'elles doivent étoffer les effectifs de leurs corps de sécurité, alors que cette charge incombe uniquement au canton. M. Knörr conclut que les élus de Thônex ont de la chance de parvenir à un consensus plus ou moins chaotique sur le sujet de la sécurité et d'avoir un conseiller administratif en charge de ce dicastère, M. Kilcher, qui privilégie les horaires de police de proximité. Par ailleurs, il témoigne de son respect envers



M. Kilcher qui devra, lorsque cela se produira, se rendre auprès des proches des agents de police pour leur annoncer que ces derniers ont été grièvement blessés.

Mme Macchiavelli abonde dans le sens de M. Knörr, car elle estime que le domaine de la sécurité relève principalement des compétences du canton. Elle ne sait si la commune doit autoriser les agents de sécurité privés, qui obtiennent le droit de porter une arme après quelques semaines de cours seulement, à patrouiller les rues de la commune, mais se dit favorable à une discussion en commission des sports, police et militaire sur le manque d'effectifs municipaux et de patrouilles cantonales.

M. Kilcher tient à faire part de son soutien pour la motion du PLR. Pour sa part, il n'estime pas que l'ajournement de la motion apportera un changement fondamental, car, *in fine*, que les élus le mandatent ou non, des agents privés patrouillent d'ores et déjà dans les rues de Thônex dans un rapport très « contractualisé » avec l'administration communale. Ensuite, M. Kilcher rappelle que les magistrats de Thônex ne sont pas soutenus par le canton. Si le Conseil municipal approuve la motion, il enverra un message fort qui renforcera sa crédibilité auprès du Conseil d'État, musclera le rapport de force avec les agents de sécurité privée avec lesquels la commune doit renouveler son contrat et appuiera M. Kilcher dans ses démarches face au corps des gardes-frontières, à la police cantonale et au silo de la police de proximité de la Pallanterie.

M. Noël observe que les élus se livrent à un débat nourri alors que la motion du PLR n'a aucune implication financière évidente. Il lui semble que ce constat justifie un ajournement de la motion et une étude en commission de tous les éléments contenus dans le texte de la motion qui ont trait à la manière dont les habitants de Thônex vivent aujourd'hui et à la manière dont ils vivront demain.

Pour rebondir sur l'intervention de M. Houman, M. Rufener rappelle qu'il a évoqué un « remplacement partiel » et non un remplacement de tous les APM par des agents de sécurité privée. En outre, il est bel et bien question d'une forme de remplacement, car une partie des tâches qui incombent actuellement aux APM sera transférée aux agents de sécurité privée. M. Rufener ajoute que même si certains objets ont une faible implication financière, les élus se doivent tout de même d'en débattre de manière exhaustive, car leur rôle est d'avoir une vision d'ensemble sur la sécurité. En outre, les membres du PLR ayant eux-mêmes proposé d'amender leur motion, il lui semble peu responsable de se prononcer à la légère sur ce sujet délicat. M. Rufener ajoute que même si les constats énumérés dans l'exposé des motifs ne sont pas contestés, la proposition du PLR ne convient pas à son groupe, et que l'ajournement proposé par le PDC semble être la meilleure alternative pour parvenir à une solution raisonnable et consensuelle.

M. le Président résume que la proposition de M. Calame consiste à ajourner le vote de la motion et à renvoyer celle-ci en commission.

M. Calame précise qu'il demande en vertu de l'article 48 de procéder à un vote sur l'ajournement et le renvoi en commission sports, police et militaire pour traitement avant la prochaine séance plénière.

M. Kilcher souligne que selon l'article 48, les élus peuvent « proposer le renvoi en commission *ou* un ajournement », et non « proposer le renvoi en commission *et* un ajournement ».



M. Calame réplique que, dans ce cas, il demande le renvoi en commission de la motion du PLR.

M. Kilcher rétorque que le terme « renvoi » signifie que la motion a déjà été envoyée une première fois en commission.

M. Calame réitère que le but de ce « renvoi en commission » est de confier la motion à la commission sports, sécurité, militaire qui traitera le dossier et soumettra aux élus un texte amendé lors de la prochaine séance plénière. Il ajoute que M. le Maire a eu recours à l'article 48 à de nombreuses reprises dans le cadre du projet de délibération concernant l'ancienne mairie.

M. Kilcher remercie M. Calame mais juge que l'article 48 est plus stable que ses propos, car le terme « renvoi » signifie qu'un objet est envoyé pour la deuxième fois en commission. Il confirme que le projet de réaménagement de la mairie a bel et bien été *renvoyé*, et non *envoyé* en commission, mais réitère qu'il existe une nuance de langage entre ces deux termes. Pour sa part, M. Kilcher déplore que les élus invoquent uniquement l'article 48, car la motion du PLR doit faire l'objet d'une discussion de fond, et non de forme.

M. Singh estime que avant de procéder au vote sur la proposition du PDC, les élus doivent être au clair sur l'amendement proposé par le groupe PLR qui est le suivant : « le Conseil municipal, sur proposition du groupe Libéral-Radical, invite la commission sports, police, militaire à étudier, lors du renouvellement du contrat de prestations qui lie la commune à une agence de sécurité privée, à en étendre les missions, objectifs et horaires pour pallier l'absence des APM la nuit ». Les considérants ne subissent aucune modification et les invites suivantes sont supprimées.

M. Germann demande si le sujet qui fait actuellement l'objet des débats doit faire l'objet d'un vote sur son entrée en matière, car la motion n'a pas été traitée par une commission. Si les élus prennent directement position sur le renvoi en commission, ils ne pourront pas exprimer leur opinion sur les principes exposés dans le texte de la motion.

M. Calame maintient sa demande de renvoi en commission. Il souhaite que le secrétariat confirme que sa demande est conforme au règlement, car il lui semble que les élus ont intérêt à savoir s'ils peuvent demander en tout temps le renvoi (ou l'envoi) d'un objet en commission.

M. Kilcher propose que le secrétaire général adjoint clarifie le sens de l'article 48 et demande une suspension de séance.

*La séance est suspendue de 22 h 38 à 22 h 45.*

M. le Maire n'a pas consulté l'article 48 dont le sens reste très vague en comparaison de l'article 31. Ce dernier article contient la définition suivante : « la motion est une proposition écrite faite au Conseil municipal dans le but de charger le Conseil administratif ou une commission d'étude particulière dont elle exprime la teneur ». M. le Maire conclut que la motion du PLR répond aux critères suivants : 1) elle a été écrite au Conseil municipal ; 2) elle exprime une teneur ; 3) elle a été adressée au secrétariat dans les dix jours. M. le Maire cite un deuxième extrait de l'article 31 : « La motion peut être amendée tant dans les considérants, les invites que les destinataires du texte ». Il en conclut que la motion du PLR peut être adressée soit au Conseil administratif, soit à la commission, et qu'elle peut être amendée ou non. Par ailleurs, M. le Maire rappelle que la proposition émise en dernier est toujours celle qui est mise aux



voix en premier, ce qui signifie que la proposition d'amendement du groupe PLR doit être votée en premier et le renvoi en commission du PDC en deuxième. M. le Maire cite un troisième extrait : « Le Conseil municipal se prononce de suite à son sujet ». Les élus doivent donc se prononcer sur la motion du PLR au cours de la présente séance. Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le Conseil administratif peut décider de ne pas donner suite à une motion, même si cela se produit très rarement.

M. le Président procède au vote de l'amendement du PLR :

- À 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, l'amendement du PLR est accepté.

M. Calame retire sa demande, mais prie le secrétariat de lever le flou qui règne sur l'article 48 en vue de la prochaine séance plénière.

M. le Président procède au vote de la motion telle qu'amendée :

- À 15 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, la motion du PLR telle qu'amendée est acceptée.

Le Président s'absente à 22h54, remplacé par la Vice-Présidente.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal au nom de l'entente, par MM. Bruno Da Silva et Florian Wünsche, ayant comme intitulé :

- « pour une meilleure signalétique piétonne sur la commune ».  
(mm-17-03)

M. Wünsche, signataire, donne lecture du texte de la motion :

exposé des motifs:

Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

Lors d'un précédent conseil municipal, nous apprenions que le nombre d'habitants de notre commune allait doubler dans les vingt prochaines années. C'est autant de piétons que nous devons guider au sein de notre commune.

Mais si, aujourd'hui, il existe bien entendu des trottoirs, il relève du parcours du combattant d'essayer de joindre le plus rapidement deux endroits de la commune par la marche, puisqu'aucun panneau ne vient en aide au pauvre piéton.

En effet, la signalétique piétonne communale est quasiment inexistante, et il faut la renforcer clairement. Meinier a, par exemple, déjà mis en place un système de panneaux fléchés, et cela pour le plus grand plaisir des marcheurs.

La présente motion propose donc que le Conseil administratif mette en place un cheminement facilité pour les piétons, en utilisant une signalétique claire permettant de traverser la commune sans risquer d'emprunter un mauvais itinéraire. Cette motion permettra en outre d'étudier si des changements devaient être fait en matière d'éclairage, d'urbanisme, etc., cela dans le but de rendre ces cheminements agréables à tout utilisateur.

Imaginez par exemple un axe reliant l'arrêt « Graveson » à notre salle des fêtes, pour rendre la vie plus facile à ceux qui viendraient en tram pour voir un concert. Imaginez que chacun sache comment se rendre à la mairie, dans un café, une église, à un arrêt de transport en commun, ou encore à une déchetterie.



Le but de cette motion n'est en aucun cas de remettre en question les libertés individuelles en matière de transports, mais bien d'encourager les personnes se trouvant sur notre commune à choisir judicieusement un moyen de déplacement adéquat. Rappelons que l'OMS recommande 30 minutes de marche par jour !

Des questions demeurent bien évidemment, comme de savoir à quoi ressembleront ces panneaux, où faudrait-il les disposer, ou encore s'il fallait indiquer des distances ou des temps de parcours. Cette motion laisse le soin au Conseil administratif de trouver ces réponses, celui-ci étant plus à même de pouvoir étudier la meilleure solution.

Les groupes PLR et PDC vous invitent à accueillir favorablement cette motion qui, tout en rejoignant des préoccupations de développement durable, permettra également à nos habitants de redécouvrir certains chemins de notre commune, hélas si souvent délaissés au profit de la voiture.

Au nom de l'entente, nous vous en remercions par avance.

Bruno Da Silva

Florian Wünsche

Le Président reprend sa place à 22h55 et passe la parole à M. Noël.

M. Noël s'exprime en son nom et non en celui de son groupe, car les membres de celui-ci n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner cette motion dans tous ses détails. M. Noël rappelle que plusieurs routes de la commune débouchent sur des impasses et suggère de réévaluer leur accès dans le cadre de la refonte du plan directeur communal (PDCom) pour permettre aux piétons et à la mobilité douce de continuer leur chemin. M. Noël précise que cette réflexion a déjà été développée par d'autres communes du canton et propose d'introduire l'amendement suivant dans la première invite : « [...] 1) à réévaluer le réseau piétonnier ainsi que les chemins sans issue mais franchissables par les piétons et les vélos ». Il suggère également de compléter la motion en y ajoutant une quatrième invite : « 4) à transmettre un rapport à la commission de la circulation ». Pour illustrer ses propos, M. Noël présente une photographie d'un panneau nouveau en son genre qui distingue les culs-de-sac dotés d'une issue cyclable ou pédestre.

M. Knörr donne lecture d'une déclaration de l'UDC :

Concernant la mobilité piétonne, force est de constater que le Législateur ne vous a pas attendu. Pour les bipèdes, il a créé des passages piétons, des trottoirs, des bandes longitudinales pour piétons, des passages protégés ainsi qu'une signalétique permettant de lui réserver un espace sur la voie publique.

Certes, sur les trottoirs, des *Stuka* à deux roues attaquent les piétons en piquée, les mitraillant d'insultes quand ce n'est pas de crachats.

Certes, sur les trottoirs, des mines canines glissantes et odorantes attendent d'exploser sous les pieds des passants.

Certes, les pyramides dont nous allons parsemer la rue de Genève, de concert avec les poubelles, les panneaux publicitaires, les terrasses et bien d'autres obstacles forment une coalition destinée à faire trébucher les aventuriers de la marche.

Mais pensez-vous vraiment que le piéton moyen doit être à ce point materné ? Est-il vraiment si seul dans la jungle urbaine ?

Croyez-nous ! Un piéton qui n'est souvent qu'un automobiliste contrarié regrettant le confort du siège de son SUV trouvera toujours le chemin le plus court, le moyen le plus adéquat d'économiser vingt mètres en se jetant sous un camion ou celui de gagner une minute en stoppant un tram avec ses gencives.



Le nez planté dans son iPhone, croyez-vous que « l'homo-natelus » verra vos panneaux... Eh bien, justement, vous oubliez que les téléphones portables sont truffés d'applications permettant d'aller d'un point A à un point B par le plus court des chemins, à pied, à cheval ou en voiture, voire même en bus lorsque cette fichue application des TPG daigne fonctionner et que le bus de 07 h 17 n'est pas passé à 06 h 59...

Et, enfin, renseignez-vous auprès de la Direction générale du trafic : un fléchage piéton tant sur les voies publiques communales, que cantonales ou encore sur les voies publiques élargies, c'est-à-dire un fonds privé ouvert à un nombre indéterminé de personnes, par exemple la place Graveson ou celle du Chêne Vert, est purement et simplement interdit.

En effet, seuls les panneaux figurant à l'annexe 2 de l'Ordonnance sur la signalisation routière peuvent avoir la forme d'une flèche ou arborer le dessin d'une flèche.

La signalétique posée dans la commune de Meinier, tout comme sa consœur installée à Plan-les-Ouates, sont donc hors-la-loi.

Certes, aménager des panneaux illégaux ne serait pas une première pour Thônex, mais si nous pouvions éviter que cela devienne notre marque de fabrique, voire une coutume locale, cela ajouterait à notre crédibilité.

Sachant qu'un fléchage sans flèche n'est qu'un pays sans frontières, le groupe UDC ne votera pas cette motion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président cite les amendements proposés par M. Noël : « le Conseil municipal de Thônex, sur proposition des groupes PLR et PDC, invite le Conseil administratif 1) à réévaluer le réseau piétonnier ainsi que les chemins sans issue mais franchissables par les piétons et les vélos sur le territoire communal [...] 4) à transmettre un rapport à la commission circulation. ». M. le Président met aux voix ces amendements :

- Les amendements précités sont acceptés par 22 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président procède au vote de la motion suivante telle qu'amendée :

m o t i o n

« *pour une meilleure signalétique piétonne* »

considérants :

- vu que Thônex participe depuis 2004 à l'Agenda 21,
- vu la densité actuelle du trafic routier aux alentours et sur la commune,
- vu la volonté de la commune de favoriser la mobilité douce,
- vu le « plan piéton » des communes de Chêne-Bourg et Thônex de 2007, établi d'après l'étude Urbaplan,
- vu la révision actuelle du Plan directeur communal,
- vu l'absence de signalétique pour les piétons,
- sur proposition des groupes PLR et PDC,

le conseil municipal de Thônex,



## i n v i t e

le conseil administratif

1. A réévaluer le réseau piétonnier sur le territoire communal afin de faire émerger des axes principaux de cheminement, en accord avec la carte piéton éditée par les communes chénoises.
2. A munir ceux-ci d'une signalétique claire afin de guider au mieux les piétons.
3. A étudier les possibilités d'effectuer des travaux, afin de rendre ces axes plus accueillants et sûrs.

au vote

- *la motion est acceptée par 22 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, soit à la majorité*

12. Projets de délibération visant la modification du règlement du conseil municipal suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 11388 modifiant la Loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05. (dm-17-01)

L'heure ayant passé 23 h 00, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, le 9 mai 2017.

13. Propositions du conseil administratif

13.1. M. Pascal Uehlinger, maire

M. le Maire n'a aucune proposition à présenter.

13.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Kilcher n'a aucune proposition.

13.3. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

M. Decrey n'a aucune proposition.

14. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la culture donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors du conseil municipal du 20 décembre 2016 par :

- 14.1. M. Ashwani Singh, concernant - « Spectacle de proximité - Un petit geste en faveur des Thônésiens ? »

Nous sommes en mesure de vous apporter la réponse suivante :

Ce sujet a déjà été traité lors de la dernière commission culture du 13 décembre 2016.

Lors de cette commission, à la question de M. Singh concernant une réduction du prix du billet pour les thônésiens, M. Decrey et Mme Küng ont répondu qu'il



existe un abonnement offert à tous pour 4 spectacles et la possibilité d'assister gratuitement à un 5<sup>ème</sup> spectacle au choix.

Mme Küng ayant déjà tout programmé pour 2017, il n'y a donc pas de possibilité de favoriser les thônésiens cette année, éventuellement l'an prochain.

Il est ressorti de cette discussion que les membres de la commission n'étaient pas convaincus par l'idée de changer ce qui existait.

M. Singh prend acte de la réponse et l'accepte, même si elle le déçoit. Il remercie le conseiller administratif.

#### 14.2. M. Andrew Arpidone, conseiller municipal, concernant la fermeture de plusieurs centaines d'offices de la Poste

Le 14 février dernier, un courriel du syndicat des médias et de la communication (Syndicom) a été envoyé au Conseillers municipaux, ayant pour intitulé :

- « Hémorragie des offices de poste à Genève -votre commune est-elle concernée ? ».

Ce courriel prétendait que 500 à 600 offices de poste allaient être fermés d'ici 2020. Un lien hypertexte redirigeait le lecteur sur une carte des offices prétendument menacés. Selon cette carte, l'office de poste de Thônex est identifié comme « menacé ». Il est indiqué que la Poste vérifie probablement la fermeture de l'office. Toujours selon ce site, l'office de poste le plus proche de Thônex identifié comme non menacé est celui des Eaux-Vives. Les usagés apprécieront...

Aujourd'hui déjà, nombre d'offices de poste ont été fermés. Dans certains cas, les prestations postales sont maintenant assumées par des épiceries voire carrément par les mairies, comme c'est déjà le cas à Jussy. Or tous ceux qui assument ces prestations en lieu et place de la Poste elle-même vous le diront, cela entraîne énormément de contraintes et de chicaneries pour des bénéficiaires quasi-nuls. De plus certaines prestations ne sont dans ce cas plus assurées comme, par exemple, la possibilité de payer cash.

La Poste telle que nous la connaissons a-t-elle un avenir à très long terme ? Probablement pas. Toujours est-il que 2020, c'est demain et il est illusoire de pouvoir s'en passer sans mal dans un délai aussi court. Il suffit pour s'en rendre compte de voir à quel point l'office de Thônex est encore fréquenté. Si les usagers devraient pouvoir sans problème trouver les tickets de loterie, barres chocolatées et autres flexibles de douche dans d'autres commerces, qu'en est-il des prestations historiques de la Poste telles que l'expédition de courrier et colis, cases postales, paiements cash au guichet et autres ?

#### Questions :

- Le conseil administratif a-t-il été informé du statut de l'office de poste de Thônex à court et à moyen terme ?
- L'ACG est-elle en discussion avec la Poste concernant ce plan stratégique ?



- Le conseil administratif a-t-il prévu de rentrer en « résistance » dans le cas où l'office de Thônex serait vraiment menacé à court ou moyen terme ?

## 15. Propositions individuelles et questions

### 15.1. Question de M. Arpidone

M. Arpidone rappelle qu'un article relatif aux grilles d'égouts est paru il y a quelques jours dans la Tribune de Genève. Pour l'heure, seules les communes de Jussy et de Bellevue ont équipé leurs bouches d'égout d'une petite pastille vendue au prix de CHF 5.- pièce qui informe que les grilles d'égout débouchent directement dans les rivières et les lacs, contrairement à ce que pensent certaines personnes. Selon ce même article, les pêcheurs genevois ont écrit un courrier aux autres communes du canton pour les inciter à suivre l'exemple de Jussy et de Bellevue, mais n'ont remporté qu'un succès modéré puisque seule la commune d'Onex a donné une réponse. M. Arpidone demande au Conseil administratif si la commune de Thônex a aussi reçu une lettre des pêcheurs genevois et, si tel est le cas, pour quelle raison aucune réponse n'a été donnée.

M. Decrey a lu l'article en question, mais n'a jamais été contacté par les pêcheurs genevois.

M. Arpidone remercie M. Decrey reviendra ultérieurement sur ce sujet.

### 15.2. Question de M. Da Silva

M. Da Silva s'est récemment rendu à la mairie de Chêne-Bougeries et y a trouvé un flyer selon lequel une permanence juridique est désormais ouverte aux habitants de Trois-Chênes qui souhaitent obtenir des informations relatives aux baux et loyers, aux procédures de divorces, et ainsi de suite. Un avocat de l'ordre des avocats de Genève est présent à cette permanence. M. Da Silva ne sait si la mairie de Thônex met aussi des flyers à disposition et, si tel n'est pas le cas, incite le Conseil administratif à le faire, car il juge cette initiative merveilleuse.

M. Decrey explique que ce sujet a été discuté au 3x3 avec ses homologues de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg. Cette dernière commune offre la possibilité aux autres communes des Trois-Chênes de participer à cette permanence juridique, car l'avocat qui a été engagé n'a, semble-t-il, pas assez de travail. Les magistrats de Chêne-Bourg ont précisé que ce service ne coûterait rien aux deux autres communes. M. Decrey conclut qu'aucun flyer n'a été imprimé pour l'instant, mais que les magistrats de Thônex ont donné leur accord pour que la commune de Chêne-Bourg fasse de la publicité pour cette permanence et annonce que les deux autres communes de Trois-Chênes y participent.

### 15.3. Question de M. Stark

M. Stark rappelle que le Conseil administratif a remis un document daté du 27 mars 2017 aux membres du Bureau pour préparer la présente séance plénière. Ce document concernait l'absence du représentant de la commune de Thônex aux séances de comité de Trois-Chênes Culture. Qu'en est-il ?



M. le Maire répond que ce courrier a été retiré par M. Borda d'Agua, le président du comité.

#### 15.4. Question de M. Noël

M. Noël souhaite revenir sur le courrier des paroisses protestantes relatif à la biomasse, un courrier qui, par ailleurs, aurait pu être considéré comme une pétition de par son nombre de signataires, et non comme une simple lettre. M. Noël estime que le sujet évoqué par ce courrier, à savoir le recyclage des déchets organiques, est d'un grand intérêt, et demande si la commission de la voirie ou celle de l'environnement, du développement durable et de l'agenda 21 pourraient s'y intéresser. M. Noël s'interroge ensuite sur les discussions qui ont eu lieu à la séance 3x3 réunissant les conseillers administratifs des Trois-Chênes. A-t-il été question du recyclage des déchets organiques ? Quel est le résultat de ces discussions ?

M. Kilcher répond que le courrier des paroisses protestantes a été adressé aux trois communes des Trois-Chênes, qu'il a eu l'honneur de faire l'objet de discussions lors de la séance du 3x3 qui ont abouti à la conclusion suivante : la problématique de la gestion de la biomasse est d'ordre cantonal, et non communal, car un service de l'État, le GESDEC, est exclusivement dédié à ce sujet. En outre, la campagne de petites poubelles vertes que suit la commune de Thônex a été amorcée par le canton. En ce qui concerne les déchets verts de jardins, M. Kilcher rappelle que la commune utilise le site de Gy, mais qu'elle devrait en vertu de la loi composter ses déchets verts sur la rive droite. La libéralité qui prévaut actuellement dans la gestion des déchets disparaîtra prochainement lors de la mise en vigueur du plan cantonal. La commune de Chêne-Bourg adressera une lettre formelle au canton pour signifier que les communes des Trois-Chênes souhaitent traiter leurs déchets verts sur Arve-et-Lac de manière correcte et réglementaire. M. Kilcher conclut que le courrier des paroisses protestantes s'inscrit dans une problématique complexe et que les magistrats de Thônex attendent des indications claires de la part du canton sur la gestion des déchets verts de jardins et de cuisine.

#### 15.5. Questions de M. Knörr

M. Knörr a appris par la presse que la nappe phréatique a été polluée, peu gravement après analyses. Il s'interroge sur les conséquences de cette pollution pour Thônex et demande si le Conseil administratif a été prévenu par un service de l'État avant que l'information soit divulguée par la presse. Enfin, M. Knörr demande si les réserves d'eau potable qui étaient entreposées dans les locaux de la protection civile existent toujours.

M. le Maire répond qu'il a aussi été informé par la presse.

M. Decrey répond que les stocks d'eau potable entreposés dans les abris de la protection civile ont été abolis.

#### 15.6. Question de M. Arpidone

M. Arpidone tient à féliciter l'équipe marketing de la petite poubelle verte, car cette initiative remporte un franc succès au point d'en être victime, car à la fin du week-end, le container du site d'Edouard Olivet débordait et les sacs étaient déposés à même le sol. M. Arpidone demande si la commune peut prévoir des containers plus grands ou accélérer le rythme des levées.



M. Kilcher explique que seules les poubelles en plastiques peuvent être utilisées pour récolter les déchets verts, car les grands containers des grandes déchetteries en surface ou enterrées ne souffrent d'un manque d'aération. En ce qui concerne le site d'Édouard-Olivet, M. Kilcher rappelle que les magistrats négocient l'enfouissement de la prochaine déchetterie et que leurs relations avec certains administrateurs sont quelque peu turbulentes. Le site d'Édouard Olivet n'est donc pas en priorité 1, mais en priorité 2. M. Kilcher concède que les magistrats doivent prévoir un plan communal pour le renforcement des levées en période estivale.

#### 15.7. Remerciements et invitation de M. le Président

La parole n'étant plus demandée, M. le Président tient à remercier le public, à souhaiter de joyeuses fêtes de Pâques à toutes les personnes présentes et à inviter au déplacement à Graveson qui aura lieu du 28 au 30 avril ainsi qu'au marathon de l'UNICEF du 6 mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 23

Le président

pour le secrétaire

M. Philippe Zaugg

M. Micher Zeder / Mme Nolwenn Boquet